

# PORTRAIT DE TERRITOIRE

À L'ÉCHELLE D'UN GROUPEMENT DE COMMUNES

Exemple du portrait de territoire  
de la communauté d'agglomération  
du **PAYS AJACCIEN**





**Date de publication : Avril 2020**

**Rédacteurs :**

- Nicolas CATALA, Caroline HERVÉ, Michel SACHER (Cypres)
- Ghislaine VERRHIEST-LEBLANC (Mission Interrégionale Inondation Arc Méditerranéen - DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur)

**Remerciements :**

- Paul DOLCEROCCA et Jean-Marc PINELLI, CAPA
- Gaëlle BONNETON, Sébastien BERGES, Alexandre ELAPHOS et Olivier COURTY, DREAL CORSE
- Patrick REBILLOUT, Météo-France
- Pierre-François MARCHI, EDF

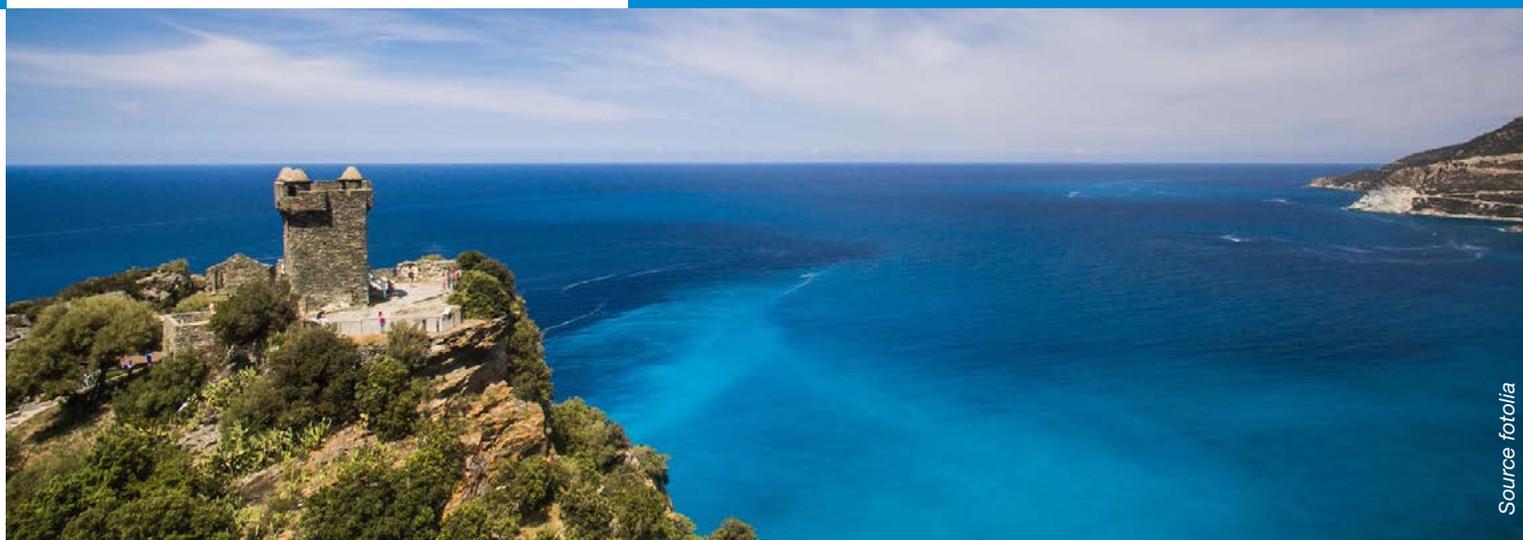
**Conception et mise en page :**

Valérie SCOTTO DI CESARE - [www.vsdcom.fr](http://www.vsdcom.fr)

# SOMMAIRE

1	●	<b>SOMMAIRE</b>	24	●	<b>ENJEUX SUR LE TERRITOIRE</b>
3	●	<b>INTRODUCTION</b>	24	●	LES DONNEES DISPONIBLES POUR ANALYSER LES ENJEUX SUR LE TERRITOIRE
3	●	<b>PRÉAMBULE</b>	25	●	POPULATION DANS L'EAIP COURS D'EAU ET SUBMERSION MARINE
4	●	<b>PRÉSENTATION GÉNÉRALE</b>	27	●	EMPRISE DES BATIMENTS DANS L'EAIP COURS D'EAU ET SUBMERSION MARINE
4	●	RELIEF ET HYDROLOGIE	28	●	NOMBRE D'ENTREPRISES DANS L'AZI
7	●	OCCUPATION DU SOL	30	●	NOMBRE D'ETABLISSEMENTS SCOLAIRES SUR LE TERRITOIRE DE LA CAPA
8	●	CLIMAT ET PLUIES INTENSES	33	●	NOMBRE DE PARKINGS SUR LE TERRITOIRE DE LA CAPA
11	●	POPULATION	36	●	ICPE EN ZONE INONDABLE
12	●	<b>EXPOSITION DU TERRITOIRE À L'ALÉA INONDATION</b>	38	●	PATRIMOINE CLASSEE EN ZONE INONDABLE
12	●	NATURE DU RISQUE	40	●	NOMBRE D'HOTELS, CAMPINGS ET DE RESIDENCES DE VACANCES
12	●	Les inondations de plaine	45	●	RÉSEAU ELECTRIQUE EN ZONE INONDABLE PPRI
12	●	Les crues torrentielles	47	●	ÉTAT DES LIEUX DES OUVRAGES DE PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS
12	●	Le ruissellement urbain	48	●	STATION ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET STATION D'EPURATION DES EAUX USEES EN ZI
13	●	Les laves torrentielles	50	●	ETABLISSEMENTS DE SANTE EN ZONE INONDABLE
13	●	La submersion marine	50	●	MAIRIES, GENDARMERIE ET SERVICES DE SECOURS
13	●	Le risque tsunami	50	●	PART DU RESEAU ROUTIER EN ZONE INONDABLE (PPR ET AZI)
15	●	<b>ÉVÉNEMENTS DU TERRITOIRE ET SINISTRALITÉ</b>	53	●	<b>POLITIQUES DE PRÉVENTION</b>
15	●	RECONNAISSANCES CATASTROPHE NATURELLE SUR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS AJACCIEN	53	●	COUVERTURE PPRI DU TERRITOIRE
17	●	EVENEMENTS HISTORIQUES MAJEURS SUR LE TERRITOIRE	56	●	TAUX DE COUVERTURE DES DICRIM ET DES PCS
20	●	NOMBRE DE VIGILANCES METEO-FRANCE SUR LE TERRITOIRE	56	●	REALISATION D'EXERCICES DE SECURITE CIVILE
22	●	COUT CUMULE DES SINISTRES (DONNEES ONRN)	56	●	AUTRES DOCUMENTS DE PREVENTION ET D'ACTION
23	●	LES DONNEES UTILISEES POUR ANALYSER LA SINISTRALITE SUR LE TERRITOIRE	56	●	Programme d'Action de Prévention des Inondations
24	●	FREQUENCE DES SINISTRES INONDATION	58	●	Territoire à risques important d'inondation
			58	●	Stratégie locale de gestion du risque inondation du territoire à risque importante d'inondation d'Ajaccio
			61	●	GEMAPI – GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS
			61	●	Précisions
			61	●	Précisions sur les missions 1, 2, 5 et 8
			62	●	PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) – PLAN D'OCCUPATION DU SOL (POS)
			63	●	<b>CONSTATS ET RECOMMANDATIONS</b>
			64	●	<b>TABLE DES CARTOGRAPHIES RÉALISÉES</b>

# INTRODUCTION



**Le portrait de territoire « INONDATION »** vise à fournir en amont d'une crise un éclairage et une vision synthétique du territoire exposé tant du point de vue de ses caractéristiques générales que des risques d'inondation auxquels il est confronté et de leur gestion.

Il s'agit d'appréhender les spécificités du territoire à des échelles géographiques différentes (Arc Méditerranéen, région, département, bassin, intercommunalité, commune) avec une mise en perspective spatiale (par rapport à des niveaux géographiques supérieurs) et temporelle (évolutions de la situation dans le temps).

Le portrait de territoire, fruit d'une démarche multi-partenariale et partagée, constitue un élément de diagnostic socle pour conduire des réflexions sur les stratégies et les priorités d'actions en matière de prévention des risques d'inondation.

Un tel portrait est également essentiel pour mesurer, au travers de sa mise à jour périodique et de la mobilisation d'indicateurs ciblés, la performance des actions de prévention menées et l'impact des politiques conduites sur le territoire concerné.

Enfin, disposer d'un tel document en amont d'une crise sur les territoires exposés permet la mise en évidence aisée des impacts d'un événement et des évolutions souhaitables.

Considérant les potentialités présentées ci-avant, la mission interrégionale « Inondation Arc Méditerranéen » a souhaité tester la réalisation de portraits de territoire à trois échelles différentes :

- celle de l'arc méditerranéen – au sens de la zone d'action de la MIIAM ;
- celle d'un bassin versant (celui de l'Orb) ;
- et celle d'une intercommunalité (celle de la Communauté d'agglomération du Pays Ajacien).

Ces tests permettent d'une part de proposer une méthodologie de réalisation et un contenu type pour la consolidation de portrait de territoire. Ils constituent d'autre part des exemples de réalisation pouvant inspirer d'autres territoires.

A l'échelle de l'arc méditerranéen, le portrait permet d'objectiver certaines caractéristiques du territoire, d'identifier les priorités. Il constitue un diagnostic utile :

- à la mise en œuvre de la stratégie zonale de prévention des risques d'inondation ;
- au suivi de l'évolution des risques d'inondation et de leur gestion à la mesure de la performance des politiques menées en matière de prévention des risques d'inondation.

# PRÉAMBULE

L'élaboration de ce portrait de territoire a été un travail multi-partenarial entre la Communauté d'agglomération du Pays Ajaccien (CAPA), les différentes communes qui la composent, la DREAL Corse, la Mission interrégionale «Inondation Arc Méditerranéen» (MIAM) de la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur et le CYPRES.

Ce portrait de territoire a été élaboré notamment à partir des données de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI) d'Ajaccio, portée par la CAPA et approuvée le 15 décembre 2017.

A la demande de la CAPA, les données utilisées pour les documents cartographiques et les principales analyses sont l'Atlas des Zones Inondables (AZI), l'Atlas des Zones Submersibles (AZS) et le Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI). Pour procéder à une analyse homogène, les données du Territoire à Risque Important d'inondation (TRI) (qui ne concerne que la ville d'Ajaccio) n'ont pas été utilisées sur l'ensemble des indicateurs.

## PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le territoire de la Communauté d'agglomération du Pays Ajaccien se trouve au sud-ouest de la Corse. Le pays ajaccien est bordé sur ses franges par des contreforts escarpés. Structuré par la vallée creusée par la Gravona, les paysages portent les marques d'une mise en valeur agropastorale qui se perd peu à peu dans le tissu urbain plus ou moins lâche.

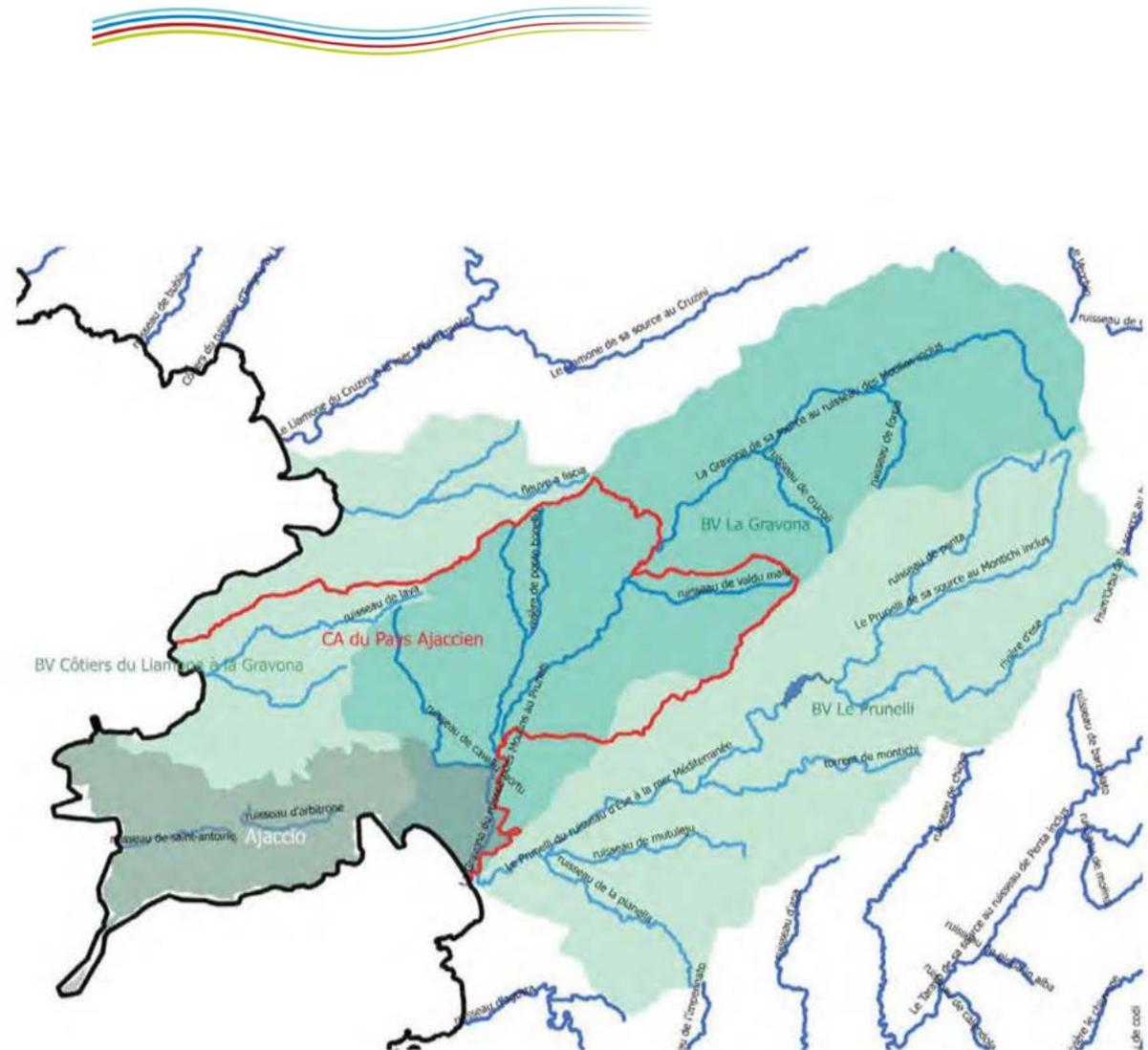
Le territoire est marqué par différents reliefs :

- La vallée de la Gravona et ses versants à l'Est ;
- Les plaines et piémont du golfe d'Ajaccio au Sud ;
- Le Monte Gozzi (Alata – Appietto) ;
- Le bassin de Lava au Nord-Ouest ;
- Le massif de la Punta à l'Ouest ;
- Les crêtes de Cacalo au Sud-Ouest ;
- Les îles sanguinaires à l'extrême sud-ouest.

**Le réseau hydrographique sur le territoire est structuré autour de trois bassins versants :**

- Les côtiers du Liamone à la Gravona qui s'étend sur une superficie de 186 km<sup>2</sup>. Trois communes sont particulièrement concernées : Appietto, Alata et Ajaccio. Les principaux cours d'eau concernés sont : le saint Antoine, l'Arbitrone et le ruisseau de Lava. Le Saint-Antoine est un petit cours d'eau de la côte ouest, drainant des petites collines, et qui se jette dans l'Anse de Minaccia, au nord-ouest d'Ajaccio. Le Lava est un cours d'eau qui prend sa source vers 700 m d'altitude pour se jeter dans le Golfe de Lava, au nord-ouest d'Ajaccio.
- La Gravona, d'une superficie de 319 km<sup>2</sup>, concerne 13 communes (Bocognano, Tavera, Ucciana, Carbuccia, Vero, Tavaco, Sarrola Carcopino, Valle di Mezzana, Peri, Cuttoli Corticciato, Afa, Appietto et Ajaccio). La Gravona forme un axe d'écoulement majeur et reçoit une série de petits affluents, le Cavalu Mortu, le Ponte Bonellu, le Valdu Malu et les ruisseaux de Crucoli et de Forcio. Ces rivières présentent des cours de longueur réduite (3 à 6 km maximum), avec des pentes très fortes et pouvant conduire à des écoulements très violents. La Granova rejoint le Prunelli à quelques dizaines de mètres de son embouchure.
- Le dernier bassin versant sur le territoire et celui du Prunelli qui a une superficie de 277 km<sup>2</sup>. Le Prunelli prend naissance dans le massif du Monte Renoso. Cette vallée accueille un des plus importants barrages hydroélectriques de Corse. Il compte plusieurs affluents majeurs dont la rivière d'Ese et le ruisseau de Penta. Le bassin versant du Prunelli est le plus aménagé de Corse-du-Sud. Son aménagement se développe depuis le pied du Monte-Renoso jusqu'au lieu-dit « Pont de la Vanna ». La retenue de Tolla est formée par un barrage dans les Gorges du Prunelli. Le Prunelli traverse 8 communes : 6 communes de la Communauté de communes Celavu-Prunelli, (Cauro, Eccica-Suarella, Bastelica, Ocana, Tolla et Bastelicaccia), Ajaccio et Grosseto Prugna.

## RÉSEAU HYDRAULIQUE DE LA CAPA



Source: SLGRI du TRI d'Ajaccio

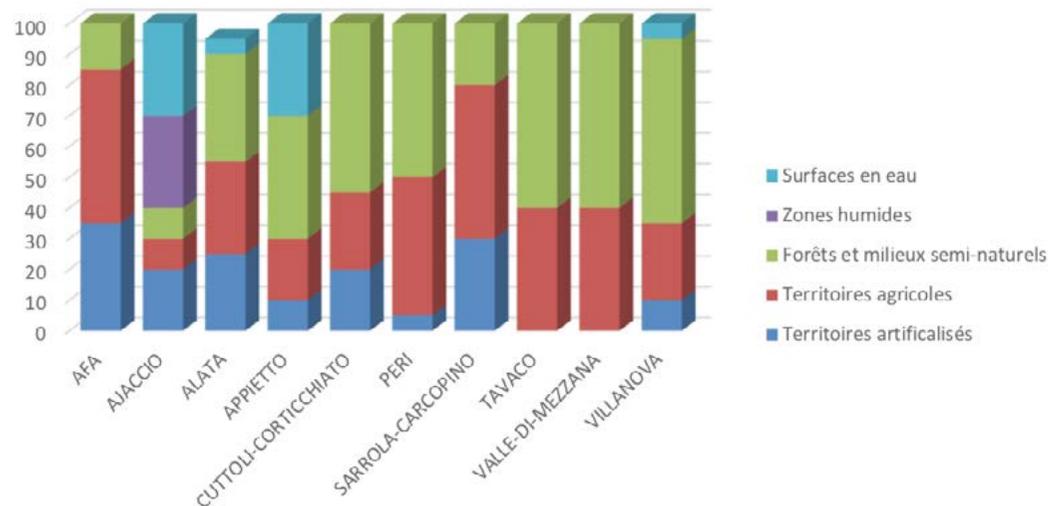
## OCCUPATION DU SOL

La Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien est polarisée par la ville d'Ajaccio qui constitue le premier pôle d'emploi et d'attractivité de l'île, concentrant près de 65 000 habitants (soit 22% de la population insulaire). La Communauté couvre une superficie de 27 000 hectares pour environ 85 103 habitants.

En termes d'occupation du sol, on peut distinguer deux sortes de paysages bâtis :

- Le paysage urbain d'Ajaccio, marqué à la fois par la ville et par les lieux de mémoire,
- Le paysage rural des villages de l'intérieur, caractérisé par un habitat groupé de type traditionnel et la présence de nombreux témoignages matériels de la société agropastorale d'antan (moulins à grain ou à l'huile, fours à pain...).

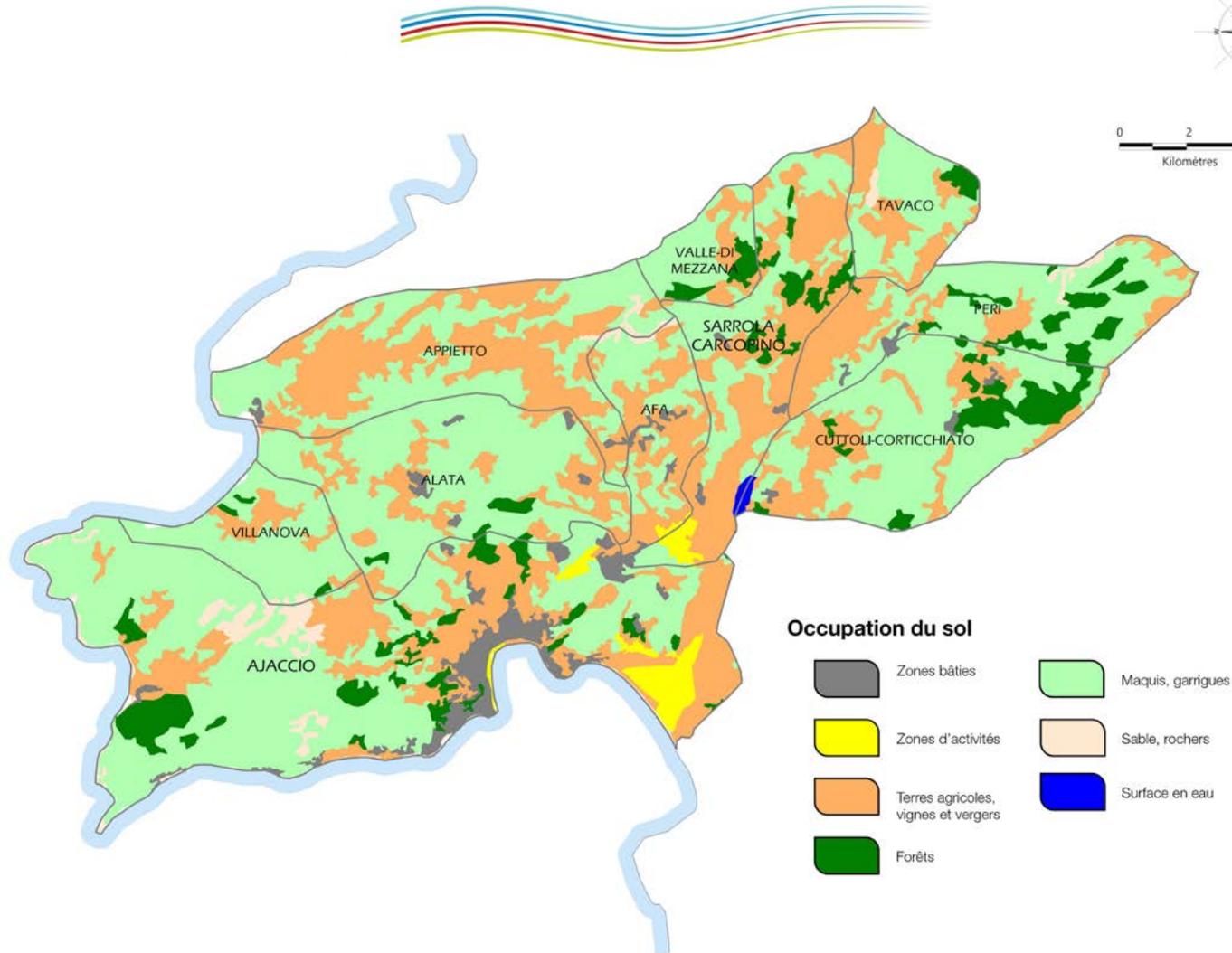
### Occupation du sol sur le territoire de la CAPA



Occupation du sol sur le territoire de la CAPA en % (données Corinne LandCover - 2012)

Communes	Territoires artificialisés	Territoires agricoles	Forêts et milieux semi-naturels	Zones humides	Surfaces en eau
AFA	35	50	15		
AJACCIO	20	10	10	30	30
ALATA	25	30	35		5
APPIETTO	10	20	40		30
CUTTOLI-CORTICCHIATO	20	25	55		
PERI	5	45	50		
SARROLA-CARCOPINO	30	50	20		
TAVACO		40	60		
VALLE-DI-MEZZANA		40	60		
VILLANOVA	10	25	60		5

## OCCUPATION DU SOL



Réalisation : CYPRESO Septembre 2019  
Source des données : CYPRES / BDCARTOIS / IGN  
Source des fonds : ADMIN EXPRESS COG® / IGN  
CYPRES

## CLIMAT ET PLUIES INTENSES

Les documents ci-après présentent la fiche climatologique de la ville d'Ajaccio, indiquant les statistiques de 1981 à 2010, ainsi que les différents records de températures, vents, précipitations<sup>1</sup>. Ajaccio est la ville de France qui, pour cette période de référence, détient le record du nombre d'orages, avec une moyenne de 39 jours d'orages par an. La température moyenne est de 15,5°C et l'amplitude thermique sur l'année est de 14,2°C.

<sup>1</sup> Source Météo-France

## FICHE CLIMATOLOGIQUE

Statistiques 1981-2010 et records

**AJACCIO (20)**

Indicatif : 20004002, alt : 5m, lat : 41°55'00"N, lon : 08°47'30"E

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Année
<b>La température la plus élevée (°C)</b>													
Records établis sur la période du 01-10-1949 au 04-08-2019													
Date	23-1997	11-1979	24-2001	29-2012	26-2008	14-2019	26-1963	03-1968	17-1975	15-1968	16-1967	22-1989	1983
	22.4	25.3	29.6	32.2	34.6	40.1	40.3	39.5	40	35	29.4	22.7	40.3
<b>Température maximale (moyenne en °C)</b>													
	13.7	13.9	15.5	17.9	21.7	25.3	28.4	28.7	25.9	22.5	17.9	14.7	20.5
<b>Température moyenne (moyenne en °C)</b>													
	8.9	9	10.6	12.9	16.7	20.1	22.8	23.1	20.5	17.4	13.2	10.1	15.5
<b>Température minimale (moyenne en °C)</b>													
	4.2	4.1	5.6	7.9	11.6	14.8	17.3	17.6	15.1	12.3	8.4	5.5	10.4
<b>La température la plus basse (°C)</b>													
Records établis sur la période du 01-10-1949 au 04-08-2019													
Date	09-1981	11-1996	06-1971	08-1956	02-1960	02-1980	06-1954	31-1956	24-1977	31-1974	22-1998	09-1980	1986
	-7	-8.1	-5.6	-1.7	3	6.8	9.2	9.1	7.6	1.6	-3.2	-4.9	-8.1
<b>Nombre moyen de jours avec</b>													
Tx >= 30°C	-	-	-	-	0.4	1.8	7.3	7.4	1.4	0.3	-	-	18.6
Tx >= 25°C	-	-	0.1	0.5	4.0	15.9	28.2	30.2	20.8	5.2	0.4	-	105.3
Tx <= 0°C	-	0.0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.0
Tn <= 0°C	2.8	2.9	1.0	-	-	-	-	-	-	0.3	2.2	-	9.2
Tn <= -5°C	0.1	0.0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.1
Tn <= -10°C	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Tn : Température minimale, Tx : Température maximale													
<b>La hauteur quotidienne maximale de précipitations (mm)</b>													
Records établis sur la période du 01-10-1949 au 04-08-2019													
Date	02-1951	11-1966	26-2001	28-1974	29-2008	08-1953	25-1964	23-1969	23-1974	08-1977	25-1990	09-1990	2008
	65.5	48.9	49.2	55.7	147.6	60.9	64	51.7	78.7	81.9	70.2	52	147.6
<b>Hauteur de précipitations (moyenne en mm)</b>													
	56.7	45.1	49.1	54.8	44	22.1	6.7	19.7	51.5	85.6	103.9	76.4	615.6
<b>Nombre moyen de jours avec</b>													
Rr >= 1 mm	6.6	6.6	6.3	7.3	5.4	2.7	1.0	2.1	5.0	7.6	9.0	8.9	68.4
Rr >= 5 mm	3.4	3.3	2.9	3.6	2.6	1.2	0.4	1.0	2.7	4.5	5.5	4.6	35.6
Rr >= 10 mm	1.8	1.5	1.9	1.6	1.3	0.7	0.3	0.7	1.6	2.7	3.4	2.5	20.0
Rr : Hauteur quotidienne de précipitations													

Page 1/2

N.B.: La vente, redistribution ou rediffusion des informations reçues en l'état ou sous forme de produits dérivés est strictement interdite sans l'accord de METEO-FRANCE

METEO-FRANCE - Direction de la Production  
42 avenue Gaspard Coriolis 31057 Toulouse Cedex  
<https://donneespubliques.meteofrance.fr>

## FICHE CLIMATOLOGIQUE

Statistiques 1981-2010 et records

**AJACCIO (20)**

Indicatif : 20004002, alt : 5m, lat : 41°55'00"N, lon : 08°47'30"E

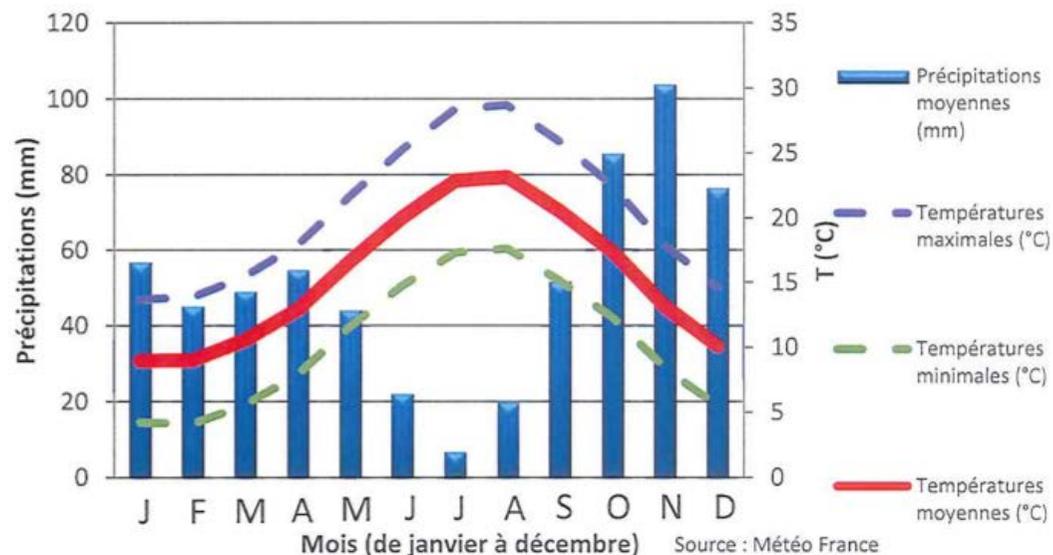
	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Année
<b>Degrés Jours Unifiés (moyenne en °C)</b>													
	280.8	254.7	230.4	154.2	56.3	7.5	0.2	0.1	4.1	40.9	146	244.8	1420.0
<b>Rayonnement global (moyenne en J/cm²)</b>													
	19859	26934	43927	55119	70157	77915	81411	70213	52065	36208	21570	16793	571971.0
<b>Durée d'insolation (moyenne en heures)</b>													
	137.2	154.9	211.7	224.9	286.8	324.7	369.8	335.1	257.6	200.6	136.5	116.2	2755.8
<b>Nombre moyen de jours avec fraction d'insolation</b>													
= 0 %	4.2	2.3	2.1	1.8	1.0	0.3	-	0.1	0.4	1.5	3.2	4.1	20.6
<= 20 %	9.9	6.9	6.4	5.9	3.9	1.5	0.5	1.2	2.2	5.4	8.8	12.0	64.4
>= 80 %	8.2	8.8	12.1	10.7	13.7	16.9	23.1	21.3	15.5	12.1	7.0	7.4	156.5
<b>Evapotranspiration potentielle (ETP Penman moyenne en mm)</b>													
	26.2	37.7	67.9	95.6	137.8	165.6	182.6	160.3	110.5	66.3	34.6	26.0	1111.1
<b>La rafale maximale de vent (m/s)</b>													
Records établis sur la période du 01-10-1949 au 04-08-2019													
Date	13-2017	09-1984	02-1982	02-2003	29-2007	05-2011	04-2014	06-1985	13-1995	29-2018	11-2001	29-1999	1999
	29.7	31	31	25	28	24.1	25.3	23	30	32.6	28	34	34.0
<b>Vitesse du vent moyenné sur 10 mn (moyenne en m/s)</b>													
	3.3	3.4	3.5	3.5	3.4	3.6	3.6	3.7	3.5	3.3	3.3	3.3	3.5
<b>Nombre moyen de jours avec rafales</b>													
>= 16 m/s	3.0	2.6	2.8	2.7	1.1	0.8	0.8	0.9	1.6	2.2	2.9	3.3	24.8
>= 28 m/s	0.1	0.1	0.1	-	0.0	-	-	-	0.1	-	0.1	0.2	0.7
16 m/s = 58 km/h, 28 m/s = 100 km/h													
<b>Nombre moyen de jours avec</b>													
Brouillard	0.2	0.3	0.8	0.5	0.4	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.0	0.3	3.1
Orage	2.1	2.2	2.4	3.3	3.4	2.4	2.6	3.5	5.3	5.2	4.6	2.1	39.0
Grêle	0.5	0.7	0.9	0.7	0.1	-	0.0	0.1	0.2	0.1	0.7	0.6	4.6
Neige	0.6	1.0	0.3	0.2	-	-	-	-	-	-	0.1	0.2	2.4
- : donnée manquante ; : donnée égale à 0													
Ces statistiques sont établies sur la période 1981-2010 sauf pour les paramètres suivants : insolation (1991-2010), ETP (2001-2010).													

Page 2/2

N.B.: La vente, redistribution ou rediffusion des informations reçues en l'état ou sous forme de produits dérivés est strictement interdite sans l'accord de METEO-FRANCE

METEO-FRANCE - Direction de la Production  
42 avenue Gaspard Coriolis 31057 Toulouse Cedex  
<https://donneespubliques.meteofrance.fr>

**Visualisation des températures et des précipitations à Ajaccio  
entre 1981 et 2010**



Le graphique reprend les valeurs enregistrées par la station Météo-France à Campo Dell'Oro pendant une période de 30 ans. Son allure est spécifique au climat méditerranéen et on peut observer, durant l'été, des précipitations faibles associées à une forte augmentation des températures.

Pour la période 1968-2017, la fréquence d'apparition des épisodes avec plus de 200 mm de pluie en un jour est d'environ tous les 2 à 5 ans pour la Corse du Sud<sup>2</sup>.

<sup>2</sup>Pluies extrêmes  
<http://pluiesextremes.meteo.fr/>

**Record de pluies enregistrées de 6 min à 12 h (en mm)**

Durée	6 min	15 min	30 min	1h	2h	3h	6h	12h
Date	21/07/2013	21/07/2013	14/09/2006	14/09/2006	14/09/2006	01/10/2016	01/01/2015	01/10/2015
Quantité	20	42	60	91	99	128	181	231

## POPULATION

Les 10 communes de la CAPA totalisent une population de 85 103 habitants dont environ 81% résident à Ajaccio (69 075), première ville du département de Corse du Sud.

Après avoir connu une importante augmentation du nombre d'habitants de 1968 à 1990, la population de la CAPA a augmenté moins rapidement que la population du département et de la région pendant deux décennies. Depuis 2011, l'évolution du territoire est similaire voire légèrement plus élevée que celle du département et de la région (+3,46% contre 3,05% pour le département et 3,46% pour la région).

La population totale augmente considérablement durant l'été.

Communes	Population en 2016	Population en 2011	Variation annuelle moyenne 2011 -2016 (%)	Superficie en Km <sup>2</sup>	Densité en Hab/km <sup>2</sup>
Ajaccio	69 075	66 809	0.58	82,03	842
Afa	3 132	2 843	1.65	11,84	265
Alata	3 186	2 953	1.3	30,37	105
Appietto	1 819	1 615	2,1	34,41	53
Cuttoli-Corticchiato	1 979	1 890	0.75	30,37	65
Peri	1 943	1 750	1,85	23,65	82
Sarrola-Carcopino	2 846	2 044	6.5	27,01	105
Tavaco	352	276	4.6	10,83	33
Valle-di-Mezzana	414	320	4.5	6,99	59
Villanova	357	349	0.38	11,25	32

# EXPOSITION DU TERRITOIRE À L'ALÉA INONDATION



## NATURE DU RISQUE

Le risque inondation est le second risque majeur, en terme d'intensité et de fréquence en Corse et sur le territoire après le risque feu de forêt. Le territoire est touché par des événements météorologiques méditerranéens. Six types d'inondations sont identifiés et détaillés ci-dessous :

### LES INONDATIONS DE PLAINE

Une inondation de plaine est un phénomène qui se produit lorsqu'une rivière sort de son lit et qu'elle inonde une plaine pendant une période relativement longue. Les effets de laminage, suite à l'épandage de crue, sont importants et la dynamique du phénomène est ralentie. L'embouchure de la Gravona et du Prunelli sont par exemple concernés par ce type d'inondation.

### LES CRUES TORRENTIELLES

Le terme de crue torrentielle recouvre les débordements de rivières drainant un bassin versant suffisamment grand (plus de 30 km<sup>2</sup>) avec un temps de montée de la crue de quelques heures (<12h) limitant la possibilité d'annonce, de prévision et en conséquence, d'intervention efficace avant la crue. Ce sont, de loin, les phénomènes les plus courants sur l'île. Elles peuvent survenir à l'occasion d'épisodes orageux estivaux, ou affecter tout ou partie des fleuves lors des épisodes méditerranéens. Une partie du bassin versant de la Gravona est concernée par ce type de risque.

### LE RUISSELLEMENT URBAIN

Ces inondations sont causées par un épisode orageux violent sur un petit bassin versant à l'amont d'une zone urbanisée. Ils contribuent localement à aggraver la situation créée par les crues et peuvent se produire sur l'ensemble des communes.

### **LES LAVES TORRENTIELLES**

Il s'agit d'une crue torrentielle où l'inondation est un mélange d'eau, de sédiments fins et d'éléments rocheux, de différentes grosseurs, des graviers jusqu'aux rochers et arbres. Ces inondations concernent principalement les têtes de bassin ou la route des Sanguinaires sur la commune d'Ajaccio.

### **LA SUBMERSION MARINE**

Une submersion marine est une inondation temporaire de la zone côtière par la mer dans des conditions météorologiques défavorables (fortes dépressions et vents de mer). Elle envahit en général des terrains situés en dessous du niveau des plus hautes mers. La submersion marine est présente sur l'ensemble des communes littorales.

### **LE RISQUE TSUNAMI**

Un tsunami est une série de vagues de grande longueur d'ondes créées par une perturbation du fond de l'océan qui vont inonder le littoral en général toutes les 10 à 30 minutes, pendant parfois plusieurs heures. Ces perturbations peuvent avoir plusieurs origines : un très fort séisme sous-marin ou proche de la côte à terre dans plus de 80 % des cas, ou un mouvement de terrain aérien ou sous-marin. Les plages, les ports et les zones urbanisées proches de la mer peuvent alors être impactés.

Ce phénomène concerne les communes littorales.

# ÉVÉNEMENTS DU TERRITOIRE ET SINISTRALITÉ

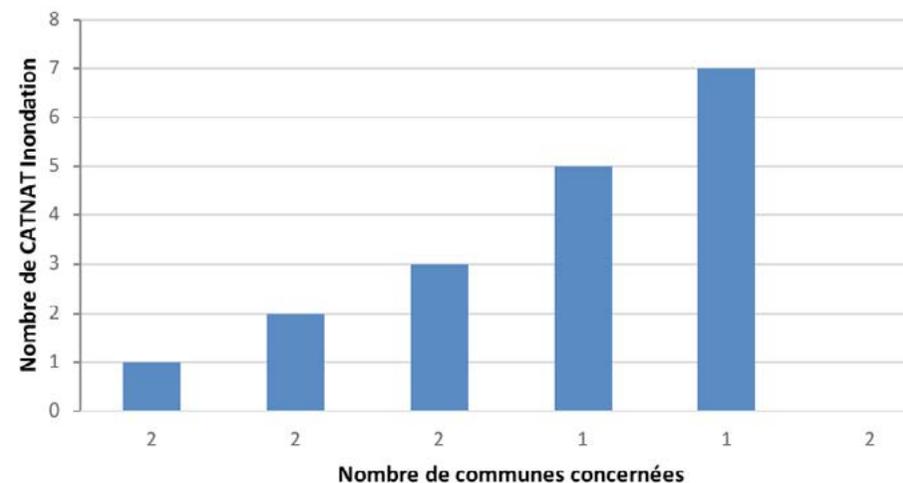


## RECONNAISSANCES CATASTROPHE NATURELLE SUR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS AJACCIEN

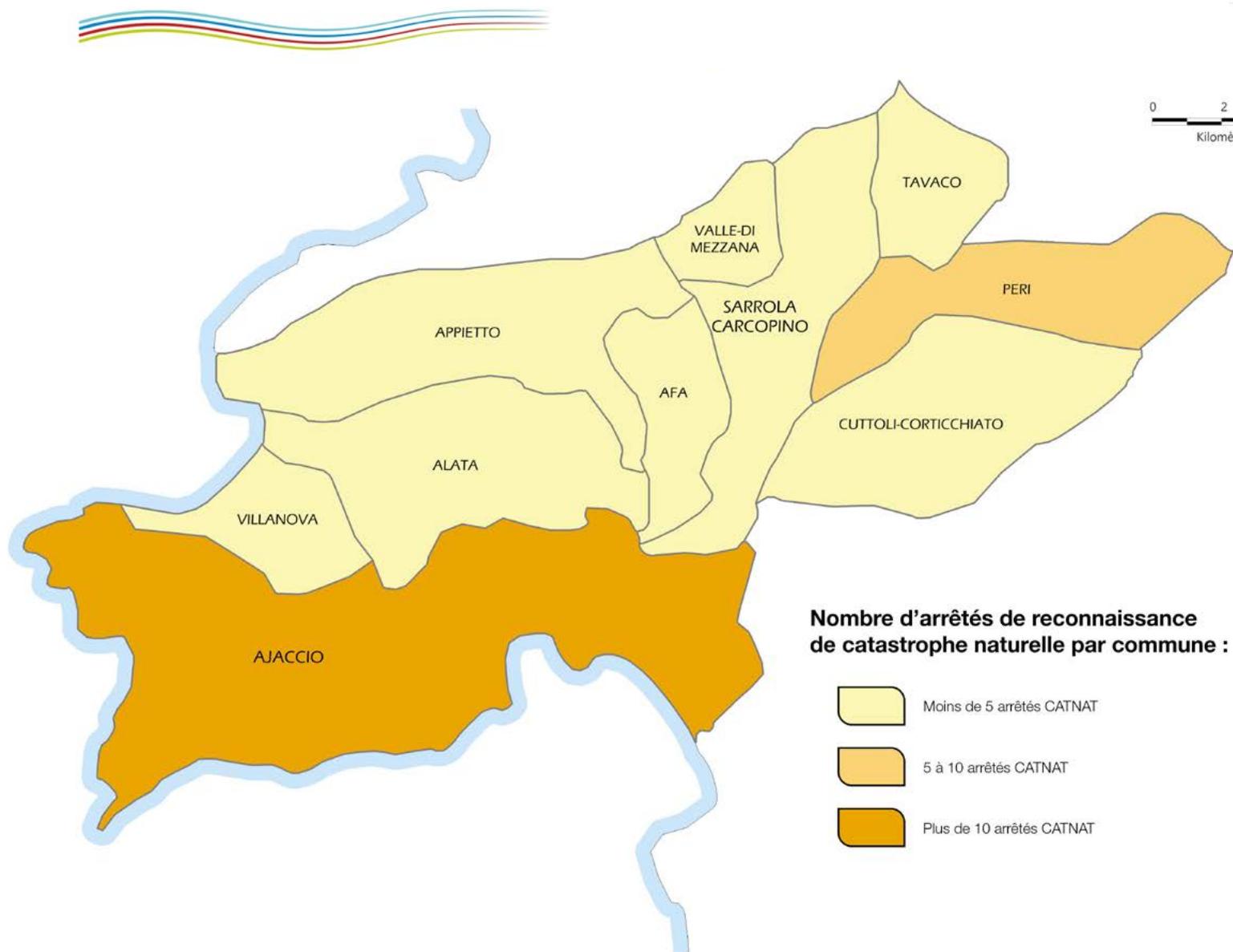
Depuis 1982, la commune d'Ajaccio a connu 7 arrêtés pour cause d'inondation et 4 pour cause de chocs mécaniques liés à l'action des vagues. Elle est la commune du territoire de la CAPA ayant fait l'objet du nombre le plus important de reconnaissances de l'état de catastrophe naturelle. C'est également la seule commune du territoire à avoir fait l'objet d'arrêtés CatNat pour le phénomène de chocs mécaniques liés à l'action des vagues. La commune de Péri a été concernée par 5 arrêtés CatNat pour cause d'inondation.

Les communes d'Afa et Tavaco sont les seules communes du territoire n'ayant fait l'objet d'aucun arrêté de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Nombre de CatNat Inondation sur le territoire de la CAPA par commune depuis 1982



## NOMBRE DE CATNAT INONDATION PAR COMMUNE



Réalisation : CYPRES© Septembre 2019  
Source des données : CYPRES / GASPAR  
Source des fonds : ADMIN EXPRESS COG© IGN



En se basant sur l'analyse des Cat Nat depuis 1982, la commune d'Ajaccio est la 5<sup>ème</sup> commune du département de Corse-du-Sud ayant fait l'objet du nombre le plus important de reconnaissances de l'état de catastrophe naturelle pour cause d'inondation (tout type) et la 315<sup>ème</sup> commune à l'échelle de l'Arc Méditerranéen (sur 6592).

*Analyse du nombre de cat'nat inondation (tout type) depuis 1982  
et classement par rapport aux autres communes du département de Corse-du-Sud  
et de l'ensemble des communes de l'Arc Méditerranéen*

Communes	Nombre de cat'nat inondation	Rang sur le département de Corse-du -Sud	Rang sur l'Arc Méditerranéen
Ajaccio 004	11	5	315
Alata 006	2	10	4264
Appietto 017	2	10	4264
Cuttoli-Corticchiato 103	3	12	3113
Peri 209	5	13	1619
Sarrola-Carcopino 271	3	13	3113
Valle-di-Mezzana 336	1	14	5541
Villanova 351	1	14	5541

## ÉVÈNEMENTS HISTORIQUES MAJEURS SUR LE TERRITOIRE

Un recensement des évènements significatifs sur le territoire de la CAPA a été réalisé dans le cadre de la SLGRI du territoire d'Ajaccio de 2017 et dans l'évaluation préliminaire des risques inondations 2011 du MTES.

Cours d'eau	Type d'Inondation	Date	Impacts	
Gravona		Printemps 1779	Pont de Tavera emporté	
		11 mars 1783	Pont d'Ucciani emporté	
		Novembre 1786	Passerelle de Vergajola emportée	
Généralisé		20 décembre 1822	Grande route d'Ajaccio endommagé	
Gravona		13 octobre 1841	« Une crue extraordinaire de la Gravona a inondé toute la plaine de Campo di Loro »	
		18 novembre 1841	Communication interrompue sur la route royale n°193 d'Ajaccio à Bastia suite à des crues	
		7 mars 1843	Ponts de l'Agnona et de Chiosello endommagés	
Gravona et affluents		14 octobre 1854	Pont de Vergajolo endommagé et levée de terre localement emportée	
Ruisseau de Verdane		23-24 octobre 1859	La crue atteint 2.1m par rapport au fon du lit au niveau du pont	
Généralisé		28-30 octobre 1886	Dégâts très importants dans de nombreuses régions, dont celle d'Ajaccio. Déraillement du train à la suite du glissement d'un talus - 1 décédé	
Gravona		24 octobre 1895	« Côte atteinte par l'eau 4,26 »	
Prunelli		Torrentiel	18 septembre 1929	Lave torrentielle à Ocana, maisons détruites et 3 décédés
			20 août 1943	Lave torrentielle à Ocana – 4 décédés
Gravona	Débordement, ruissellement	10 au 17 décembre 1958	RN 193 et RN 196 coupées. Nombreux ponts dégradés dans la vallée de la Gravona, quelques éboulements. 35 millions de francs de dégâts sur la voirie d'Ucciani submergé par un mètre d'eau.	
Gravona Prunelli		Fin mai 1959	Crue de la Gravona à 60 à 70 m <sup>3</sup> /s. La prise d'eau du canal de la Gravona se bouche.	
Ricchiusa (affluent de la Gravona)		Août 1959	« Les eaux emportent un groupe de jeunes scouts continentaux. 4 décédés »	
Prunelli		31 décembre 1972	Crue du Golo : 1 800 hectares inondées	
Gravona		12 au 14 novembre 1980	Redoux et fonte importante du manteau neigeux – inondations spectaculaires de Campo Dell'Oro, aéroport d'Ajaccio : 10 hectares inondés et interruption du trafic pendant 3 jours. Ponts détériorés, routes et voies de chemin de fer coupés. Débit : 250m <sup>3</sup> /s au pont de Cuttoli.	
Gravona Prunelli	Débordement, ruissellement	25 au 27 novembre 1990	Nombreux quartiers inondés à Ajaccio, familles évacuées, dommages au port, quelques éboulements. Perte de bétail par une brusque montée des eaux de la Gravona. Pluviométrie : 65 mm en 12 heures à Ajaccio.	

Cours d'eau	Type d'Inondation	Date	Impacts
Gravona	Débordement	20 au 22 octobre 1992	Plaine inondée et plusieurs maisons détruites
		21 au 24 juillet 1994	Campings évacués dans la vallée de la Gravona, 2 baigneurs emportés par la montée brutale des eaux
		21 et 22 septembre 1996	Débordements importants de la Gravona
		6 novembre 2000	Coulées de boues dans le Cortenais
Gravona Prunelli	Débordement, ruissellement	16 au 20 novembre 2000	Pluies continues sur un mois – Inondation par ruissellement de la plaine de Campo Dell'Oro
Richiusa, affluent de la Gravona	Torrentiel	18 août 2002	2 personnes emportées par la Richiusa, un affluent de la Gravona, dans la région de Bocognano

Le 29 mai 2008, un orage violent et localisé touche la ville d'Ajaccio. A Campo Dell'Oro, les cumuls de pluie atteignent 147,6 mm (plus forte valeur enregistrée depuis 1921) dont 86.1 mm en 6h et 120,9 mm en 12h. Les cumuls atteignent 187 mm en 24h dans le centre-ville d'Ajaccio. Ces précipitations intenses génèrent des crues et un nombre élevé de mouvements de terrain.

Lors des inondations d'octobre 2018, le territoire de la CAPA a été touchée. Cet épisode pluvio-orageux a été de forte intensité et n'a pas duré plus d'une heure. Ces précipitations orageuses soutenues ont donné des cumuls importants. 42,9 mm d'eau sont tombés en une heure selon les relevés de la station d'Ajaccio – Campo Dell'Oro, correspondant à l'équivalent des cumuls de précipitations sur l'ensemble du mois de janvier 2018.

Plusieurs quartiers de la ville, en particulier aux Salines, aux Cannes, ou encore au niveau du bas du cours Napoléon et de l'avenue Beverini-Vico ont été touchés.

A la fin du mois de décembre 2019, le territoire a été fortement touché par la tempête Fabien. Il est tombé plus de 180 mm de pluie sur les sommets et les cols de l'île. Ce fort cumul de pluie enregistré sur le département a provoqué plusieurs crues, notamment dans le secteur de la Gravona. Le territoire a été fortement touchée. La rivière a totalement submergé le pont permettant d'accéder au village de Cuttoli. De nombreux axes de circulation ont été fermées autour de la ville d'Ajaccio et l'aéroport a été fermé pendant plusieurs jours. L'évaluation économique et environnementale est en cours pour cet évènement.

## NOMBRE DE VIGILANCES MÉTÉO-FRANCE SUR LE TERRITOIRE

Les vigilances météorologiques sont émises au niveau départemental.

Les tableaux de synthèse ci-dessous répertorient les vigilances orange émises par Météo-France sur le département de Corse-du-Sud depuis 2001 par type d'évènement, par année et par mois.

**Il est important de préciser qu'aucune vigilance rouge n'a été émise sur le département durant cette période.**

*Vigilances météorologiques orange liées aux phénomènes pluie-inondation, vagues-submersion et orages sur le département de Corse-du-Sud par ANNÉE depuis 2001*

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Pluie-Inondation	2	2		3	2	3	1	6	2	2	2	3		3	2	3	2	4
Orages	1	2	1	4	2	4	1	4	1	1	3	2		3	1	2		4
Vagues-Submersion											2	1	1		1	1	3	1
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>7</b>	<b>4</b>	<b>8</b>	<b>2</b>	<b>10</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>9</b>

*Vigilances météorologiques orange liées aux phénomènes pluie-inondation, vagues-submersion et orages sur le département de Corse-du-Sud par MOIS depuis 2001*

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Pluie-Inondation	2		1		2	1			6	12	11	7	42
Orages						1		2	9	11	11	2	36
Vagues-Submersion	2		1						1	2	1	3	10
<b>Total</b>	<b>4</b>		<b>2</b>		<b>2</b>	<b>2</b>		<b>2</b>	<b>16</b>	<b>25</b>	<b>23</b>	<b>12</b>	<b>88</b>

Des phénomènes pluie-inondation, vagues-submersion et orages faisant l'objet de vigilances météorologiques orange dans le département de Corse-du-Sud peuvent survenir tout au long de l'année.

Les mois où sont survenus le nombre le plus important de vigilances orange pour ces phénomènes sont les mois de septembre à décembre. Cette période correspond à la couverture temporelle de la campagne de communication « pluies intenses méditerranéennes ». Dans ce cadre, les outils de communication et de sensibilisation développés au niveau national et au niveau zonal par la MIIAM sont à diffuser largement.

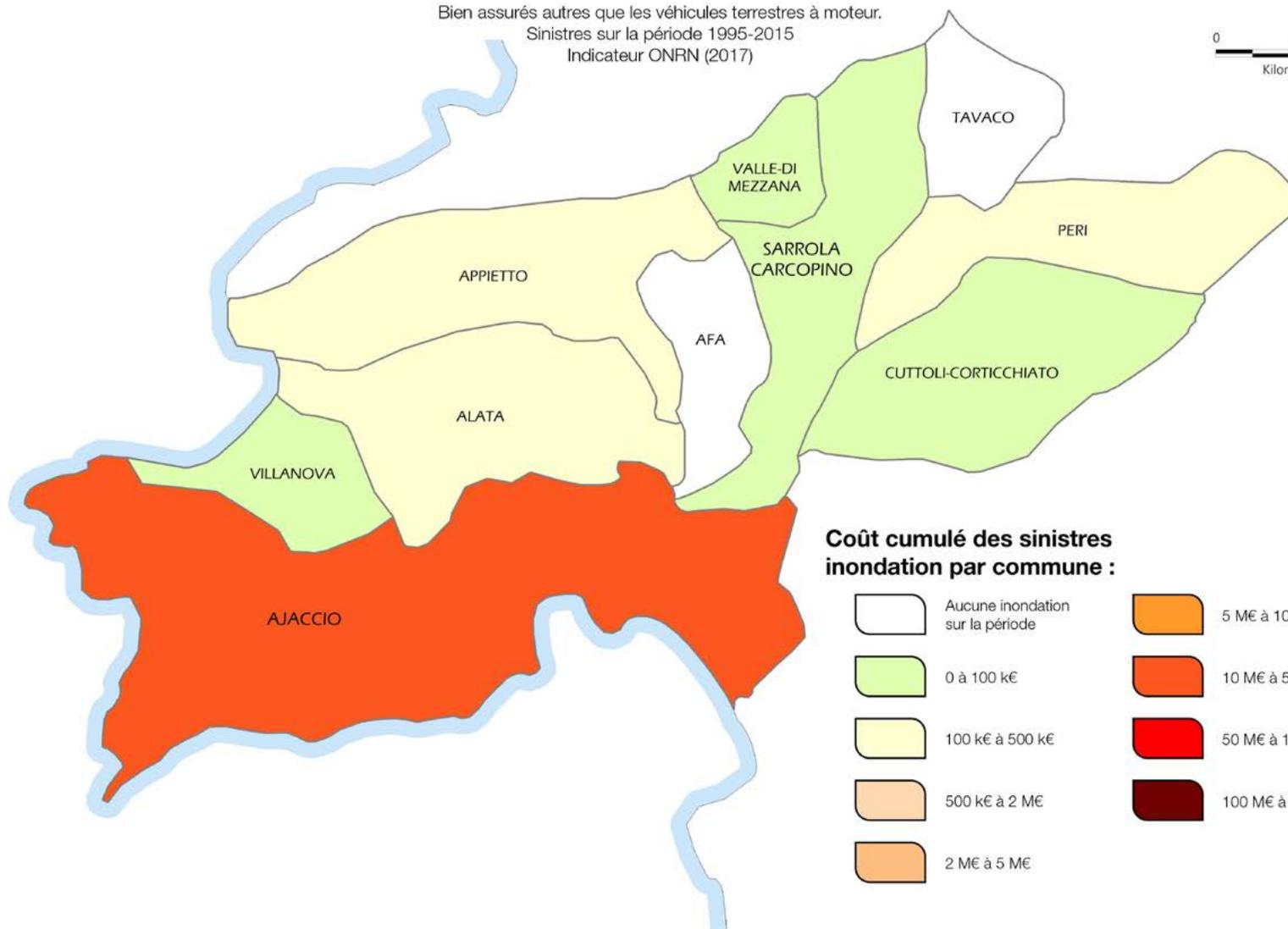
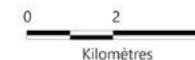
La vigilance crues a pour objectif d'informer le public et les acteurs de la gestion de crise en cas de risque de crues sur les cours d'eau surveillés par l'Etat, dans le cadre de sa mission réglementaire de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues. Cette vigilance incombe au Service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévention des crues (Schapi), entité qui, depuis Toulouse, se démultiplie sur tout le territoire français grâce à ses services régionaux de prévision des crues (SPC).

La vigilance Vigicrues n'est pas encore opérationnelle en Corse. D'ici fin 2020, ce type de vigilance sera déployé sur les départements corses.

# COÛT CUMULÉ DES SINISTRES (DONNÉES ONRN)

# COÛT CUMULÉ DES SINISTRES INONDATION

Bien assurés autres que les véhicules terrestres à moteur.  
Sinistres sur la période 1995-2015  
Indicateur ONRN (2017)



Réalisation : CYPRES© Octobre 2019  
Source des données : CYPRES / ONRN  
Source des fonds : ADMIN EXPRESS COG® ©IGN



## LES DONNÉES UTILISÉES POUR ANALYSER LA SINISTRALITÉ SUR LE TERRITOIRE

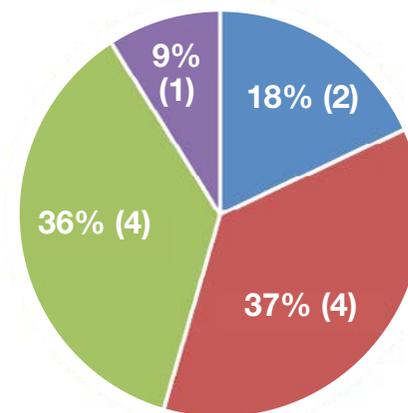
Les données utilisées pour l'analyse de la sinistralité proviennent de l'Observatoire National des Risques Naturels et ont été collectées par la Caisse Centrale de Réassurance (CCR). Seuls les sinistres rattachés à un arrêté de catastrophe naturelle du Journal Officiel sont exploités. Ces données ne concernent que les biens assurés autres que les véhicules terrestres.

La carte ci-après représente pour chaque commune du territoire de la CAPA, le coût cumulé des sinistres inondations au sens large (inondation et coulée de boue, inondation par remontée de nappe et inondation par submersion marine) sur la période 1995 – 2015.

**80 % des communes du territoire présentent des sinistres indemnisés par les assureurs au titre du régime des catastrophes naturelles pour le péril inondation. Les communes d'Afa et Tavaco n'ont jamais connu d'évènement durant la période de référence.**

**Sur la période 1995-2015, la commune d'Ajaccio est la seule commune ayant un coût cumulé des sinistres inondation compris entre 10 et 50 millions d'euros.**

**Nombre de communes en fonction du coût cumulé des inondations sur la période 1995-2015**



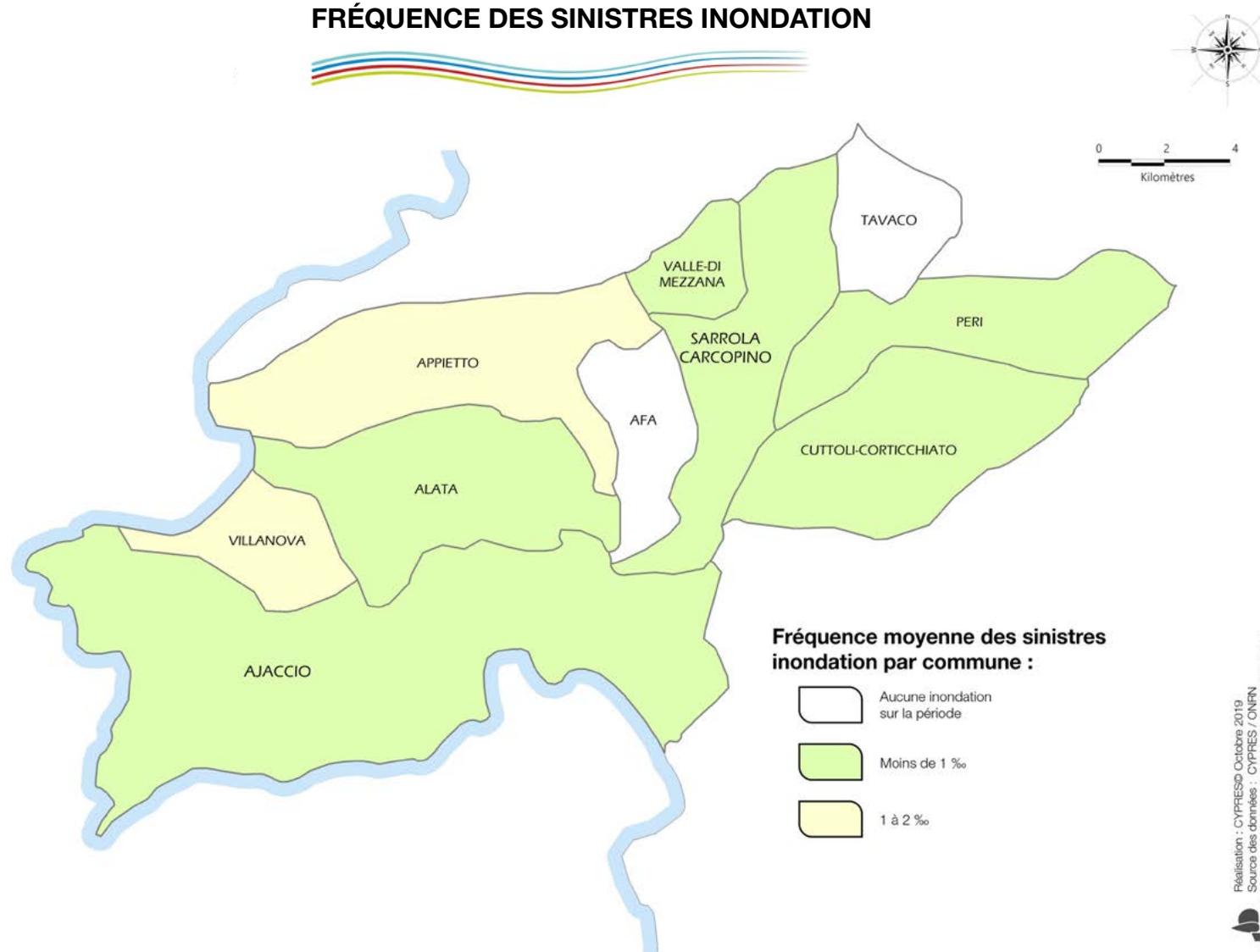
- Pas d'inondation sur cette période
- De 0 à 100 K€
- De 100 à 500 K€
- De 10 à 50 M€

## FRÉQUENCE DES SINISTRES INONDATION

La fréquence de sinistre est le rapport entre le nombre de sinistres et le nombre de risques assurés dans la commune.

La carte ci-dessus représente pour chaque commune du territoire, la fréquence moyenne des sinistres inondations au sens large (inondation et coulée de boue, inondation par remontée de nappe et inondation par submersion marine) sur la période 1995 – 2015.

## FRÉQUENCE DES SINISTRES INONDATION



Les communes d'Appietto et de Villanova ont une fréquence des sinistres inondation comprise entre 1 et 2 ‰ (pour 1000). Les communes d'Afa et Tavaco n'ont pas connu de sinistres durant la période de 1995 – 2015. Les communes du territoire de la CAPA ont, de manière générale, connu très peu de sinistres.

# ENJEUX SUR LE TERRITOIRE



## LES DONNÉES DISPONIBLES POUR ANALYSER LES ENJEUX SUR LE TERRITOIRE

Les données utilisées pour l'analyse des enjeux proviennent de différentes sources :

- Observatoire National des Risques Naturels
- Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien
- Base de données des immeubles classés au titre des monuments historiques
- Données Atout France sur les hébergements touristiques classés (hôtels, campings, résidence de tourisme).
- Base de données SIREN qui recense les entreprises (données au 01/01/2018), INSEE.

L'Évaluation Préliminaire des Risques d'Inondation (EPRI), reprise par la suite dans la SLGRI d'Ajaccio, a utilisé l'Enveloppe Approchée des Inondations Potentielles (EAIP) pour mettre en avant certains enjeux spécifiques au risque inondation sur le territoire, comme la population résidant dans l'EAIP et l'emprise des bâtiments.

## POPULATION DANS L'EAIP COURS D'EAU ET SUBMERSION MARINE

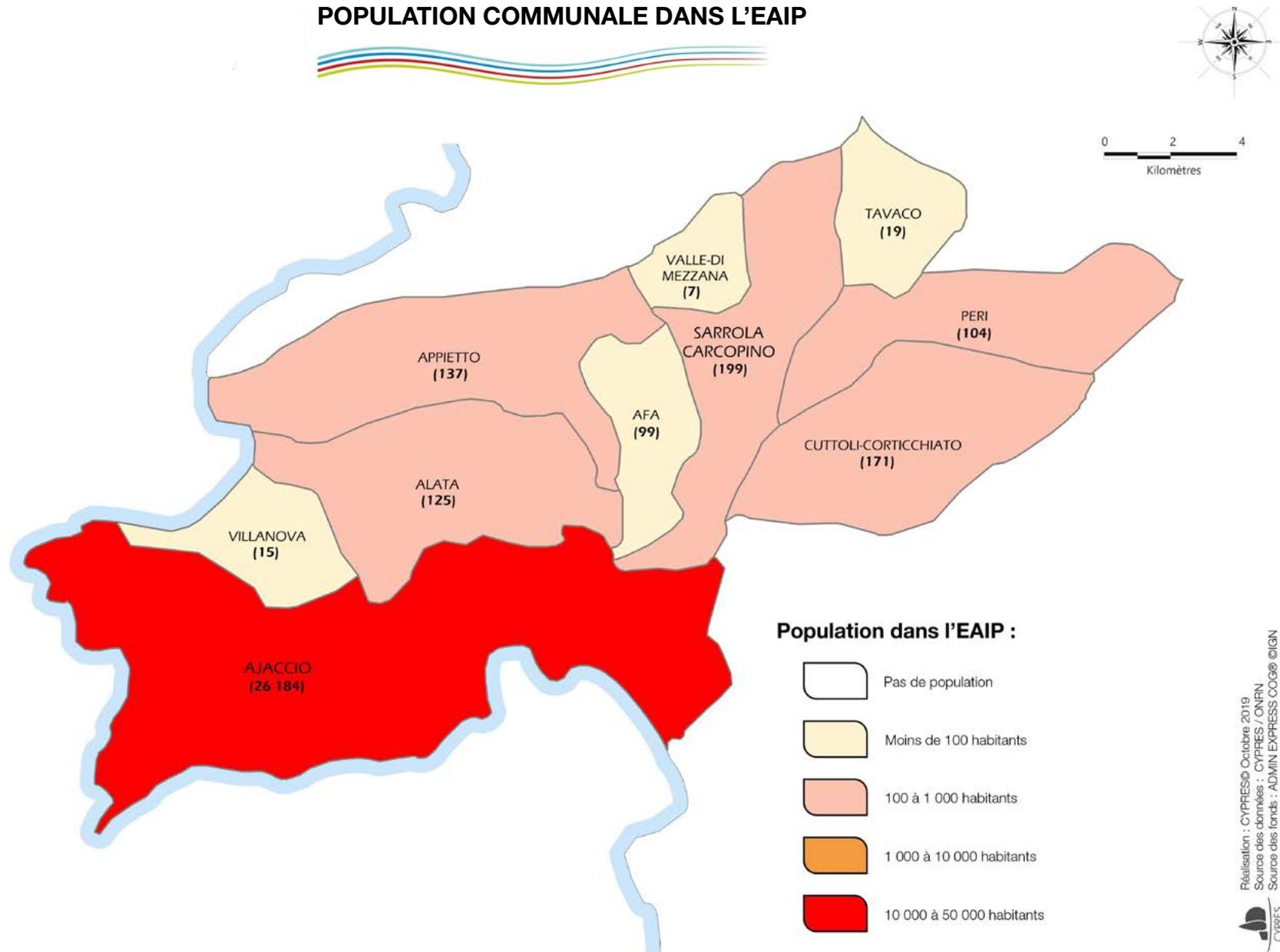
Communes	Population dans l'EAIP Cours d'eau	Part de la population dans l'EAIP Cours d'eau	Population dans l'EAIP Submersion marine	Part de la population dans l'EAIP Submersion marine
Ajaccio	25 890	37,5 %	394	0,57 %
Afa	99	3,1 %		
Alata	113	3,5 %	12	0,37 %
Appietto	118	6,49 %	19	1,04 %
Cuttoli-Corticchiato	171	8,6 %		
Peri	104	5,35 %		
Sarrola-Carcopino	199	7 %		
Tavaco	19	5,4 %		
Valle-di-Mezzana	7	1,7 %		
Villanova	15	4,2 %		

1/3 des habitants d'Ajaccio résident dans l'emprise de l'EAIP cours d'eau. Une attention particulière doit être portée à la sensibilisation des résidents pour les informer sur les risques d'inondations et sur les conduites à tenir.

A l'exception de la commune de Cuttoli-Corticchiato où presque 9 % de la population vit dans l'emprise de l'EAIP cours d'eau, les 8 autres communes de la CAPA ont peu d'habitants en zone inondable.

Concernant la submersion marine, peu de personnes résidants à l'année sont concernées. Durant la période estivale, ce nombre augmente de manière importante.

## POPULATION COMMUNALE DANS L'EAIP



## EMPRISE DES BÂTIMENTS DANS L'EAIP COURS D'EAU ET SUBMERSION MARINE

Communes	Emprise totale des bâtiments dans l'EAIP Cours d'eau (en m <sup>2</sup> )	Emprise des habitations sans étage dans l'EAIP Cours d'eau (en m <sup>2</sup> )	Emprise totale des bâtiments dans l'EAIP Submersion marine (en m <sup>2</sup> )	Emprise des habitations sans étage dans l'EAIP Submersion marine (en m <sup>2</sup> )
Ajaccio	744 752	24 396	32 966	2 862
Afa	8 563	1 113		
Alata	11 893	2 156	1 305	677
Appietto	14 043	4 461	2 537	1 334
Cuttoli-Corticchiato	14 203	1 804		
Peri	8 580	1 414		
Sarrola-Carcopino	35 490	4 322		
Tavaco	9 937	542		
Valle-di-Mezzana	613	156		
Villanova	1 345	419	40,40	40,40

Du fait de la taille de la ville et de son urbanisation importante, l'emprise des bâtiments dans l'enveloppe de l'EAIP cours d'eau est élevée sur Ajaccio avec 744 752 m<sup>2</sup> de bâtiments dans l'EAIP dont 24 396 de plain-pied. La commune de Sarrola-Carcopino est la seconde commune comptabilisant le plus de bâtiments situés dans l'EAIP avec plus de 35 000 m<sup>2</sup>.

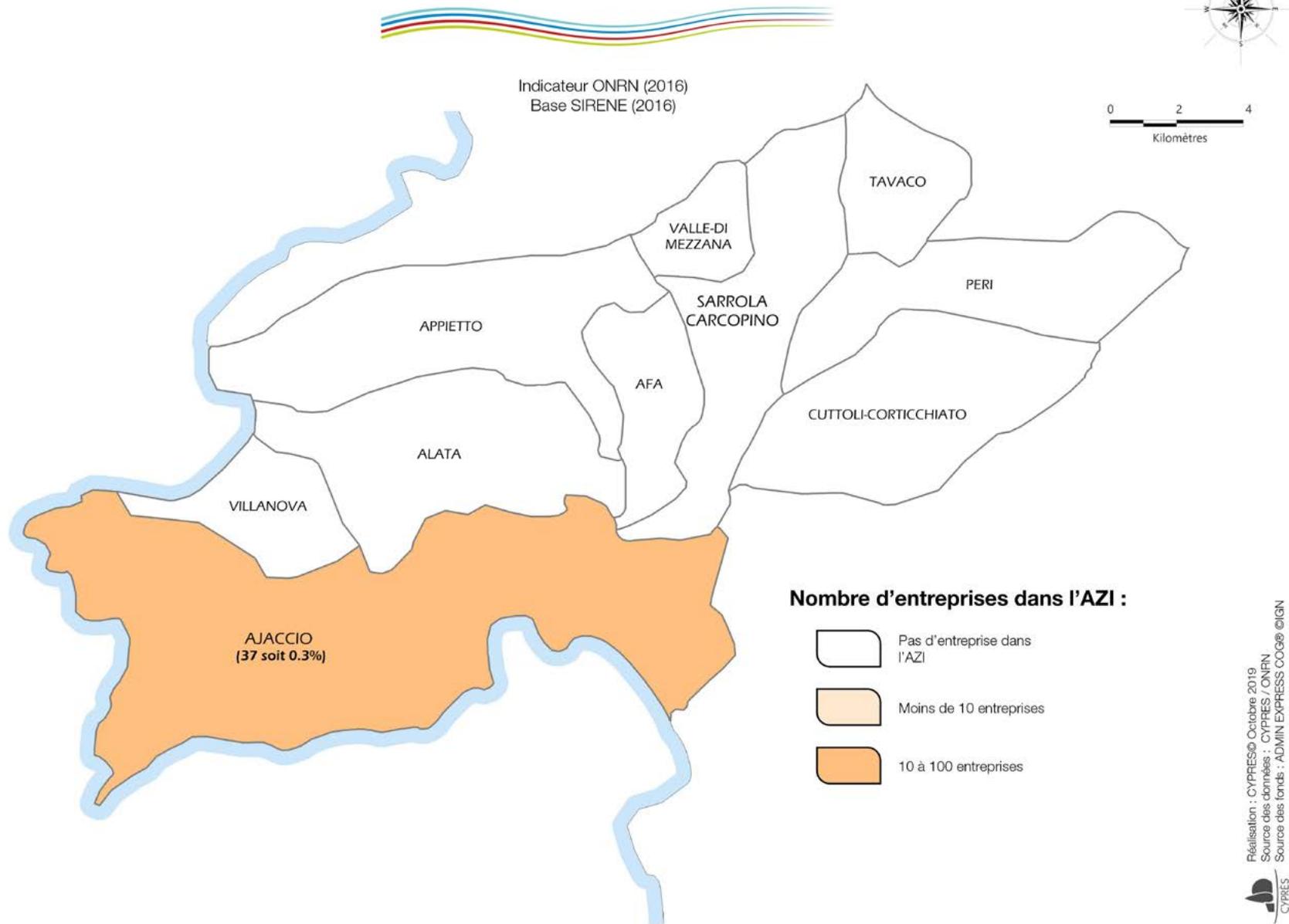
Pour le risque submersion marine, sur Ajaccio, l'emprise totale des bâtiments baisse à 32 966 m<sup>2</sup> dont 2 862 m<sup>2</sup> sans étage.

## NOMBRE D'ENTREPRISES DANS L'AZI

Sur les 6 279 entreprises recensées sur la commune d'Ajaccio, seules 37 sont situées dans l'Atlas des Zones inondables (AZI). Les autres communes du territoire ne disposent pas d'entreprises situées dans l'AZI.

Communes	Nombre d'entreprise totale en 2018 (Source INSEE)	Nombre d'entreprise dans les AZI	Proportion d'entreprise dans les AZI (en %)
Ajaccio	6 279	37	0,3
Afa	343		
Alata	299		
Appietto	125		
Cuttoli-Corticchiato	157		
Peri	161		
Sarrola-Carcopino	530		
Tavaco	30		
Valle-di-Mezzana	34		
Villanova	29		

# NOMBRE D'ENTREPRISES DANS L'AZI PAR COMMUNE



Réalisation : CYPRES© Octobre 2019  
Source des données : CYPRES / ONRN  
Source des fonds : ADMIN EXPRESS COG© IGN

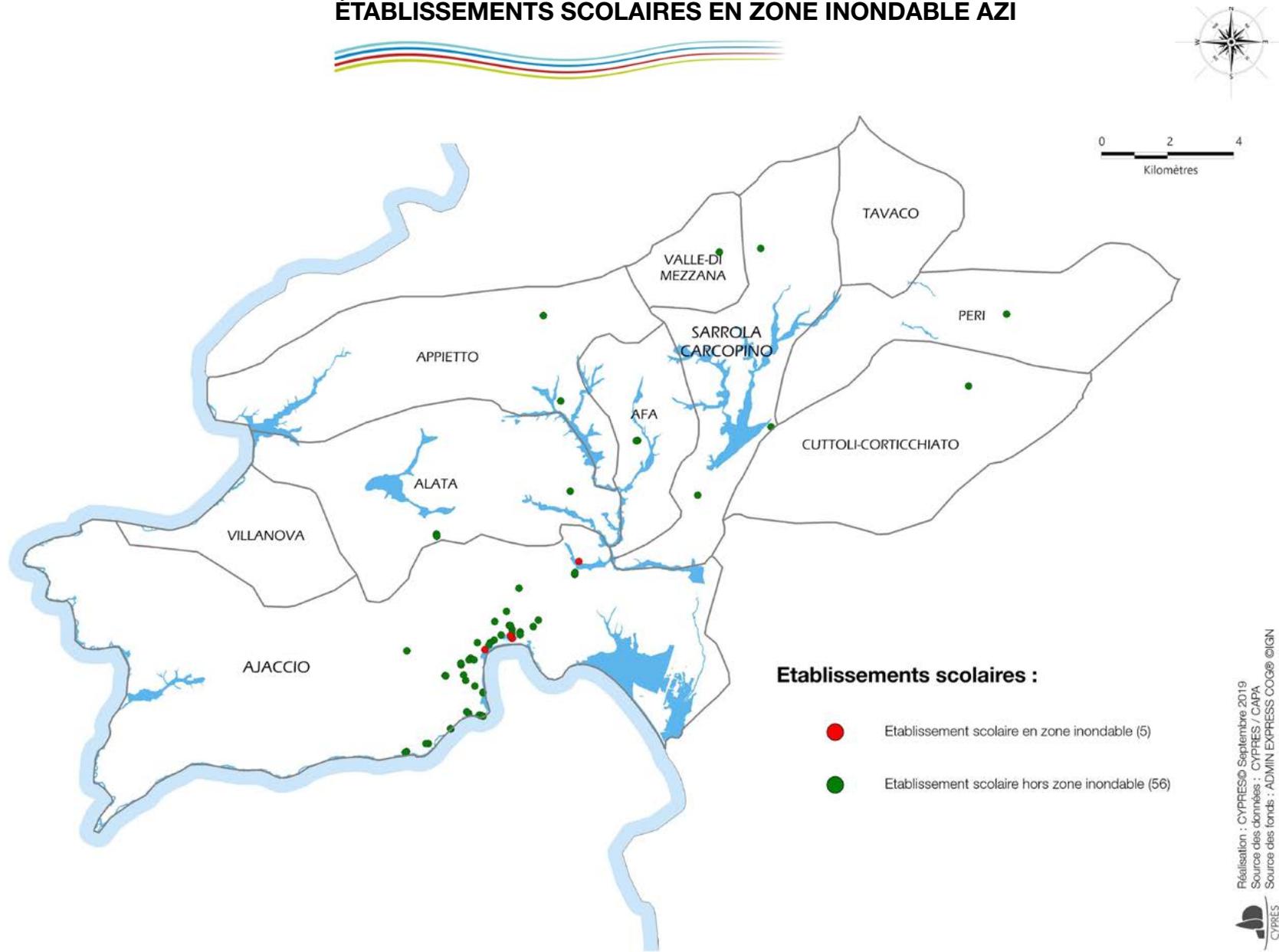


## NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DANS L'AZI

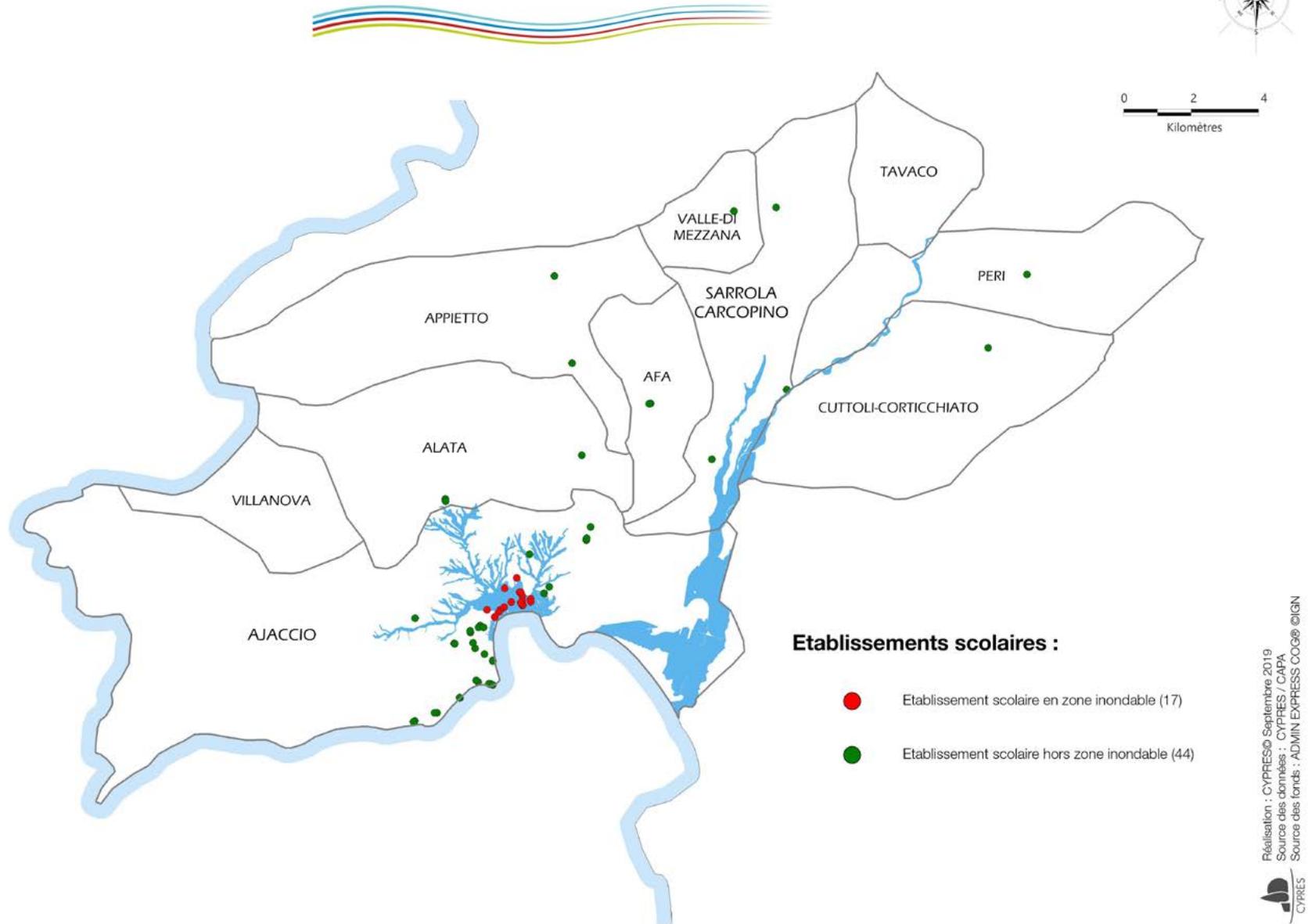
Seule la commune d'Ajaccio compte des établissements scolaires en zone inondable (que ce soit dans le zonage PPR ou dans l'AZI).

Communes	Nombre d'établissements scolaires dans le zonage PPR	Nombre d'établissements scolaires dans l'AZI
Ajaccio	<p><b>Zonage rouge :</b> 5 établissements</p> <p>Garderie des Haras Cannes Maternelles Cannes Ecole Cannes Lycée Pro Jules Antonini Ecole maternelle Andria Fazi</p> <p><b>Zonage Jaune : 2</b> Groupe Scolaire Candia Crèche CAF</p> <p><b>Zone Urbaine 1 :</b> 10 établissements</p> <p>Groupe scolaire des salines 1, Garderie des salines 1, Salines 5 et Maternelles 5, Salines 6 et Maternelles 6, Collège des Padules, Saint Paul Secondaire Lycée Pro du Finosello Collège Arthur Giovoni</p>	<p>Crèche Garderie des Haras Maternelle Salines V Garderie des Salines 1 Salines 1 Multi accueil a ciucciarella</p>

# ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES EN ZONE INONDABLE AZI



# ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES EN ZONE INONDABLE PPRI



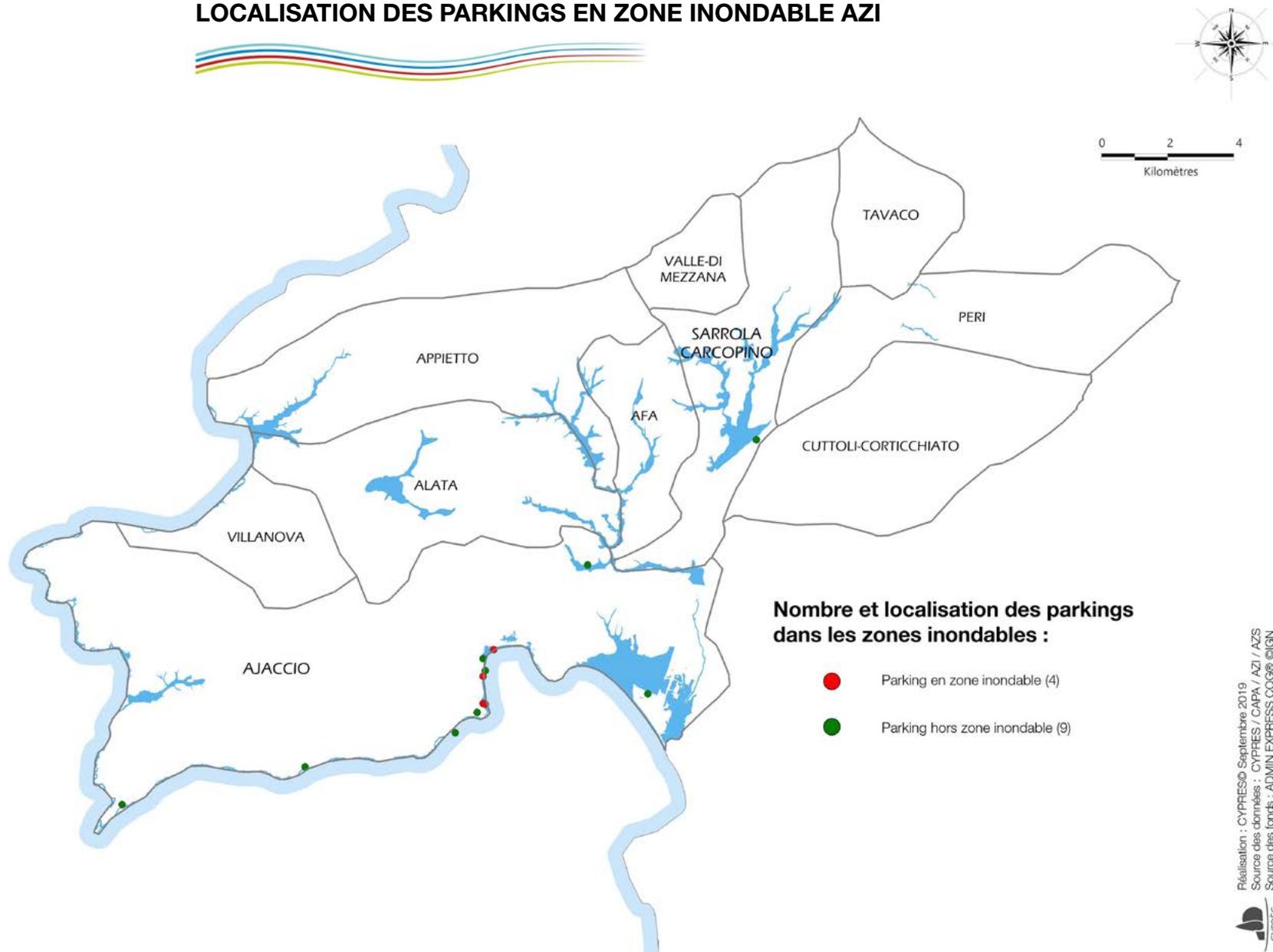
## NOMBRE DE PARKINGS EN ZONE INONDABLE SUR LE TERRITOIRE DE LA CAPA

Sur les différents parkings présents sur le territoire, 3 sont situés dans le zonage jaune du PPR Inondation tandis que l'AZI englobe 4 parkings.

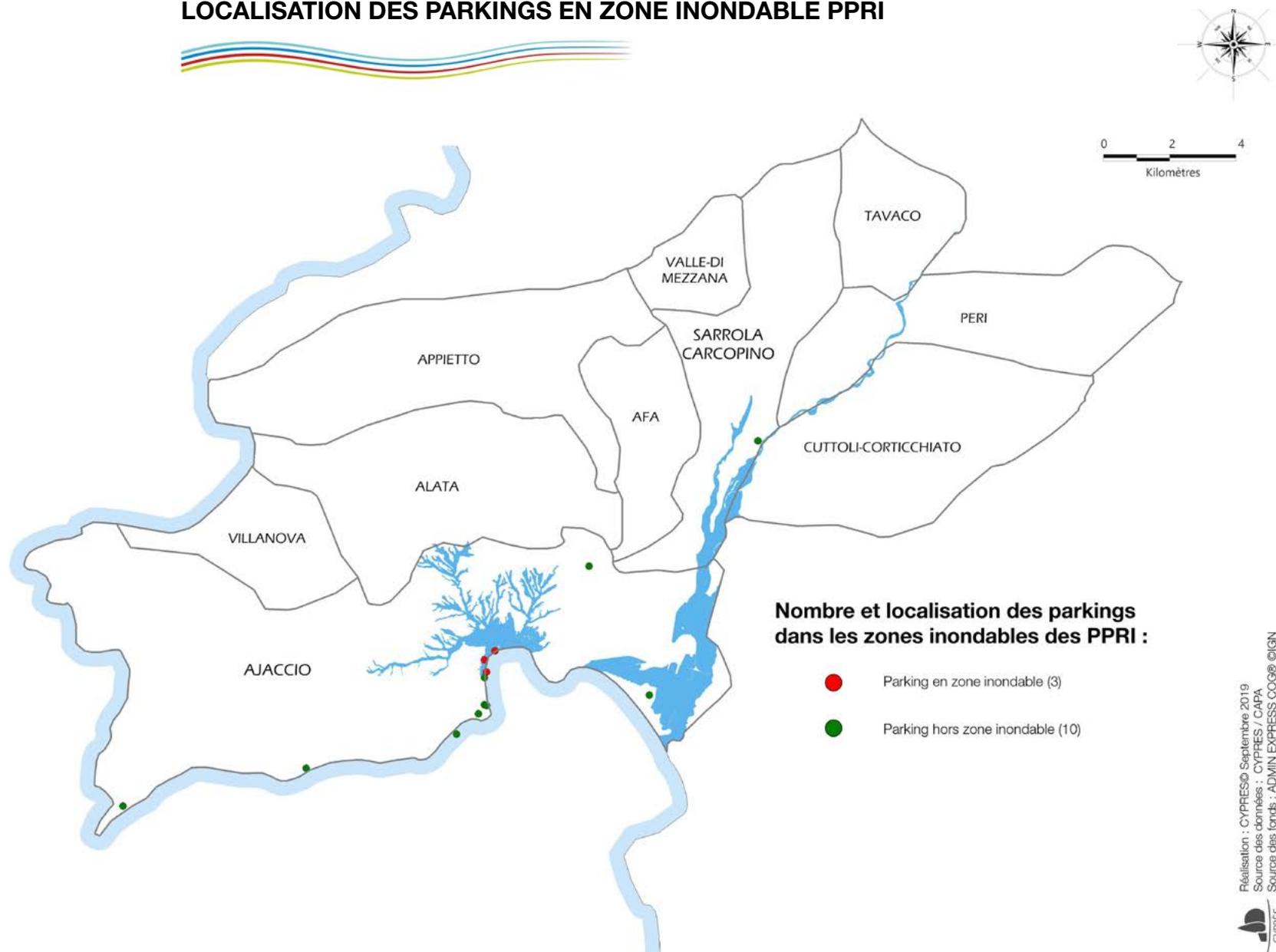
Une communication et une sensibilisation importante est à prévoir auprès des gestionnaires concernés en particulier pour les parkings Margonajo (parking souterrain) et Margonajo bis (parking en surface face à la mer).

Communes	Nombre de parkings dans le zonage PPR (Source DREAL et CAPA)	Nombre de parkings dans les AZI (Source CAPA)
Ajaccio	<b>Zone Jaune (ZU 3) : 3</b> Parking Margonajo bis Parking Charles Ornano Parking port Charles Ornano 2	4 Parking Margonajo Parking port Charles Ornano 2 Parking Tino Rossi Parking Square Campinchi

## LOCALISATION DES PARKINGS EN ZONE INONDABLE AZI



## LOCALISATION DES PARKINGS EN ZONE INONDABLE PPRI



## ICPE EN ZONE INONDABLE

Deux ICPE (Installations classées pour la protection de l'environnement) sont localisées en zone inondable :

- SPANU Concassage sur la commune de Sarrola-Carcopino

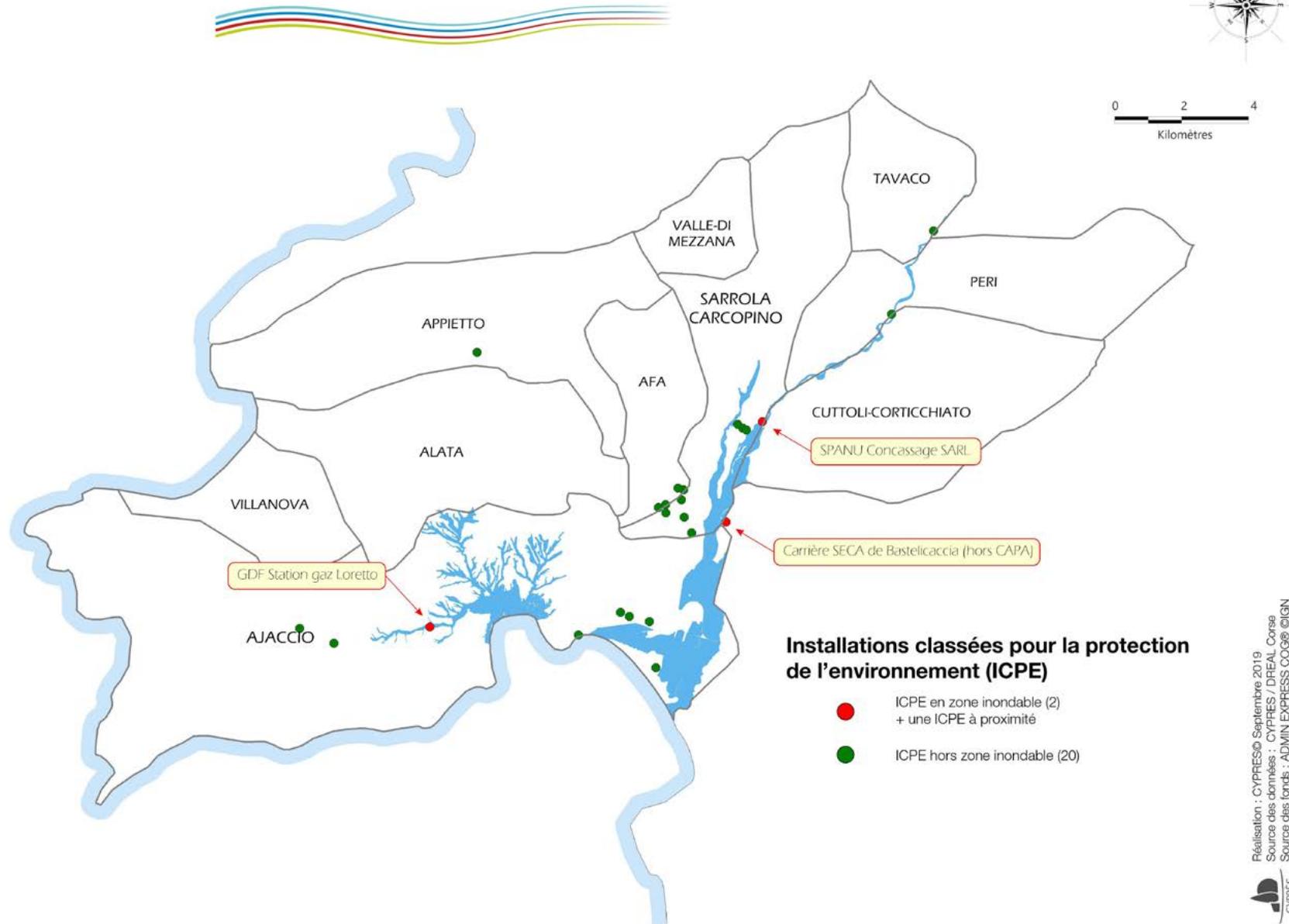
- GDF Gaz Loretto sur la commune d'Ajaccio.

Pour cette dernière, un Plan Particulier d'Intervention (PPI) a été établi. Des mesures d'urgence doivent être prises en cas de risque d'inondation.

La SLGRI du territoire d'Ajaccio identifie également 4 autres activités industrielles situées à proximité des zones inondables et présentes dans les gravières de Baléone :

- Société des Granulats et Bétons Corses : exploitation d'une carrière à ciel ouvert au lieu-dit « Aretu-Piatanicci » sur la commune de Cuttoli Corticchiato ;
- Société d'Exploitation de Carrière et Agrégats (SECA) : carrière à ciel ouvert aux lieux dits « Mezzagliolo » et « Piatanicci » sur les communes de Bastelicaccia et Cuttoli Corticchiato ;
- Société CORSOZIA : centrale de fabrication d'enrobés routiers à chaud au lieu-dit « Ponte Bonello » sur la commune de Sarrola Carcopino ;
- Société POMPEANI : plate-forme de traitement et de valorisation de matériaux sur la commune de Sarrola Carcopino.

## LOCALISATION DES ICPE EN ZONE INONDABLE PPRI



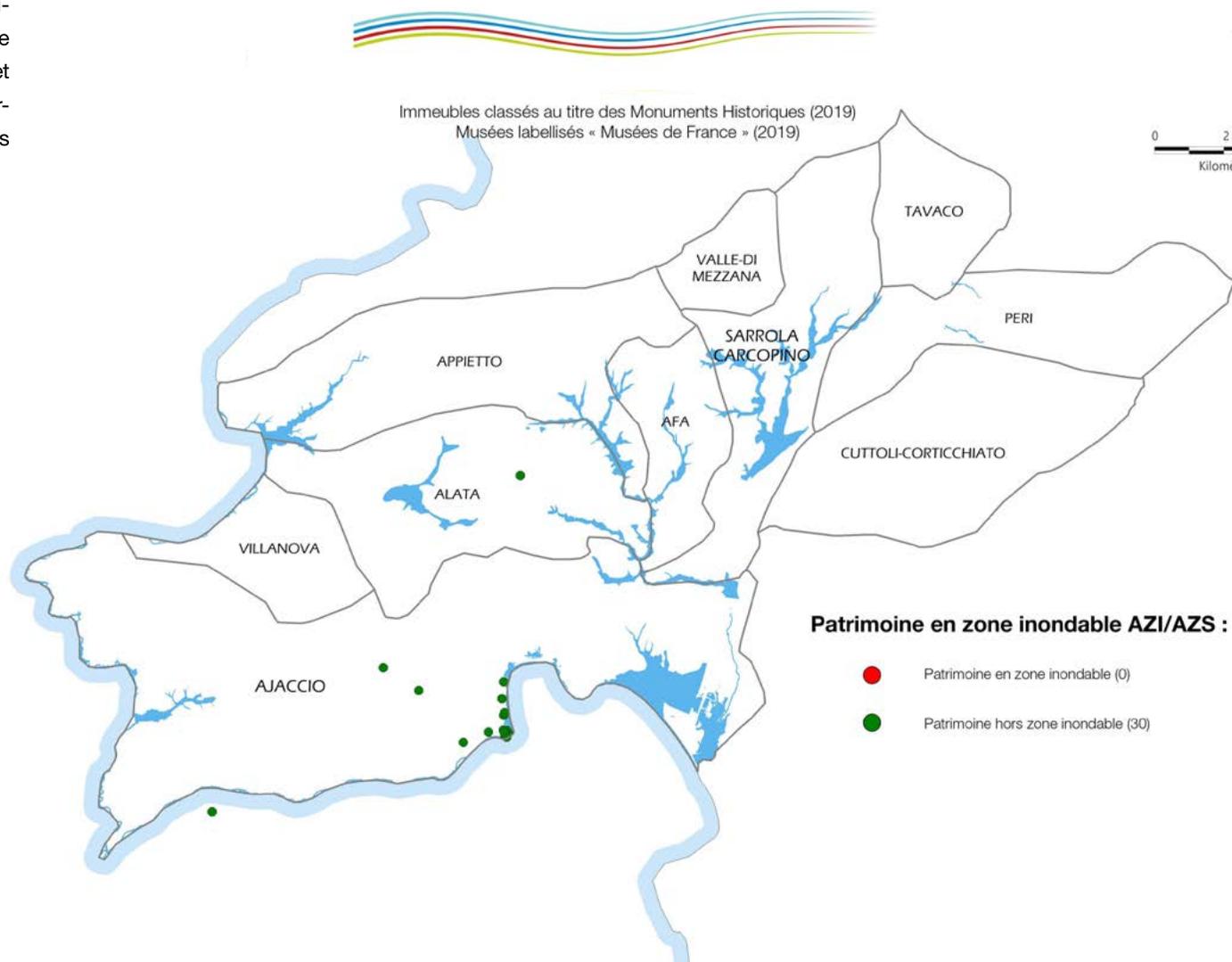
## PATRIMOINE CLASSÉ EN ZONE INONDABLE

Le statut de « monument historique » est une reconnaissance par la Nation de la valeur patrimoniale d'un bien. Cette protection implique une responsabilité partagée entre les propriétaires et la collectivité nationale au regard de sa conservation et de sa transmission aux générations à venir.

Aucun monument historique n'est situé dans l'enveloppe de l'Atlas des zones inondables.

En revanche, un monument historique, l'Ancienne manufacture Alban, est situé dans l'enveloppe du Plan de Prévention des Risques Inondation sur la commune d'Ajaccio.

## PATRIMOINE EN ZONE INONDABLE AZI/AZS

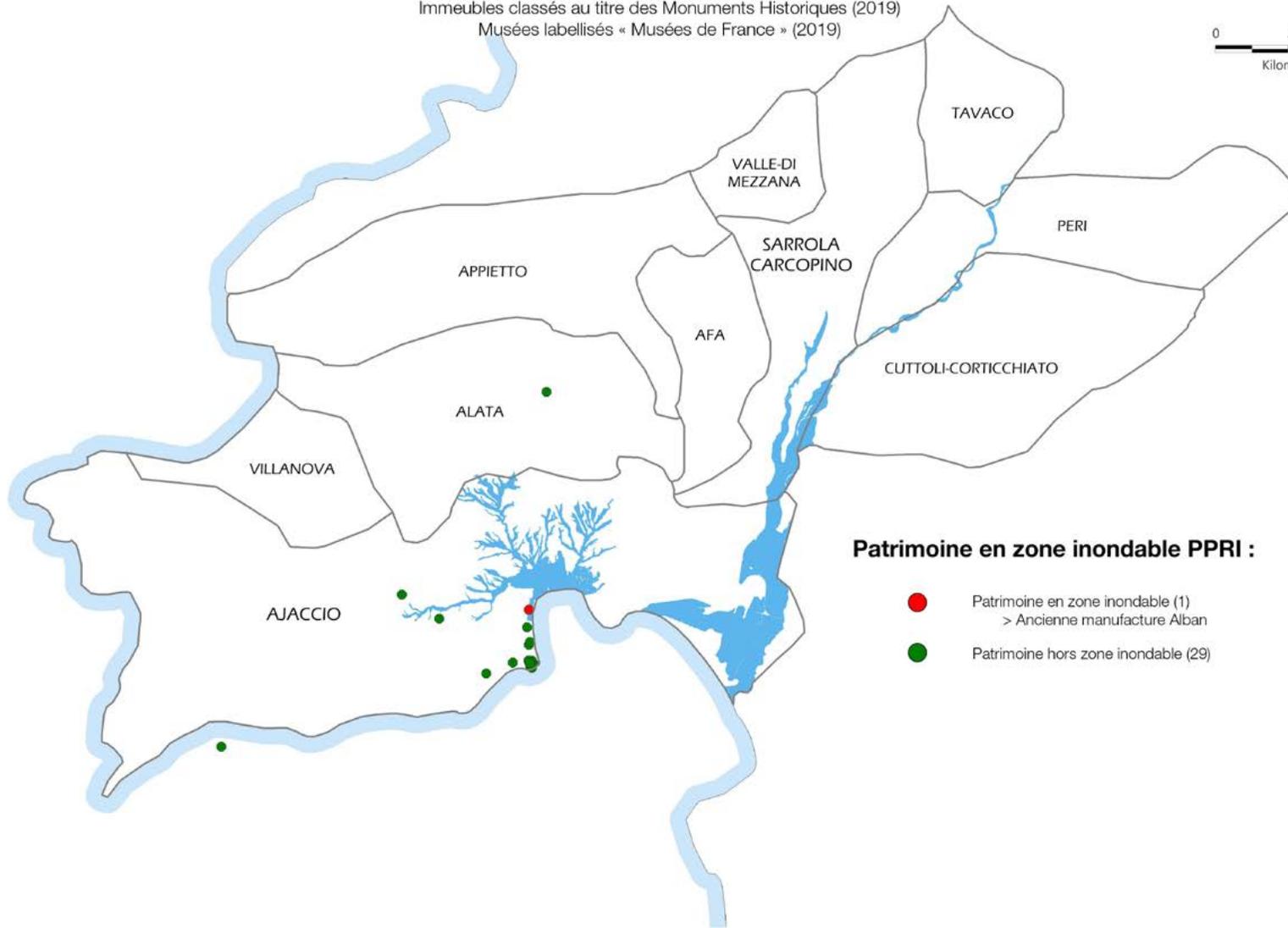


# PATRIMOINE EN ZONE INONDABLE PPRI



Immeubles classés au titre des Monuments Historiques (2019)  
Musées labellisés « Musées de France » (2019)

0 2 4  
Kilomètres



Réalisation : CYPRES© Octobre 2019  
Source des données : CYPRES / DREAL / Ministère de la Culture  
Source des fonds : ADMIN EXPRESS COG© ©IGN



## NOMBRE D'HÔTELS, CAMPINGS ET DE RÉSIDENCES DE VACANCES

La CCI d'Ajaccio a été sollicitée ; elle devrait permettre d'apporter des précisions sur les hôtels et les autres activités touristiques du territoire, ce qui aurait pu compléter ce portrait de territoire.

La Base Permanente des Equipements (BPE) de l'INSEE a été utilisée mais elle ne répertorie que les hôtels et les campings. Cette dernière recense 33 établissements sur 5 communes de l'intercommunalité.

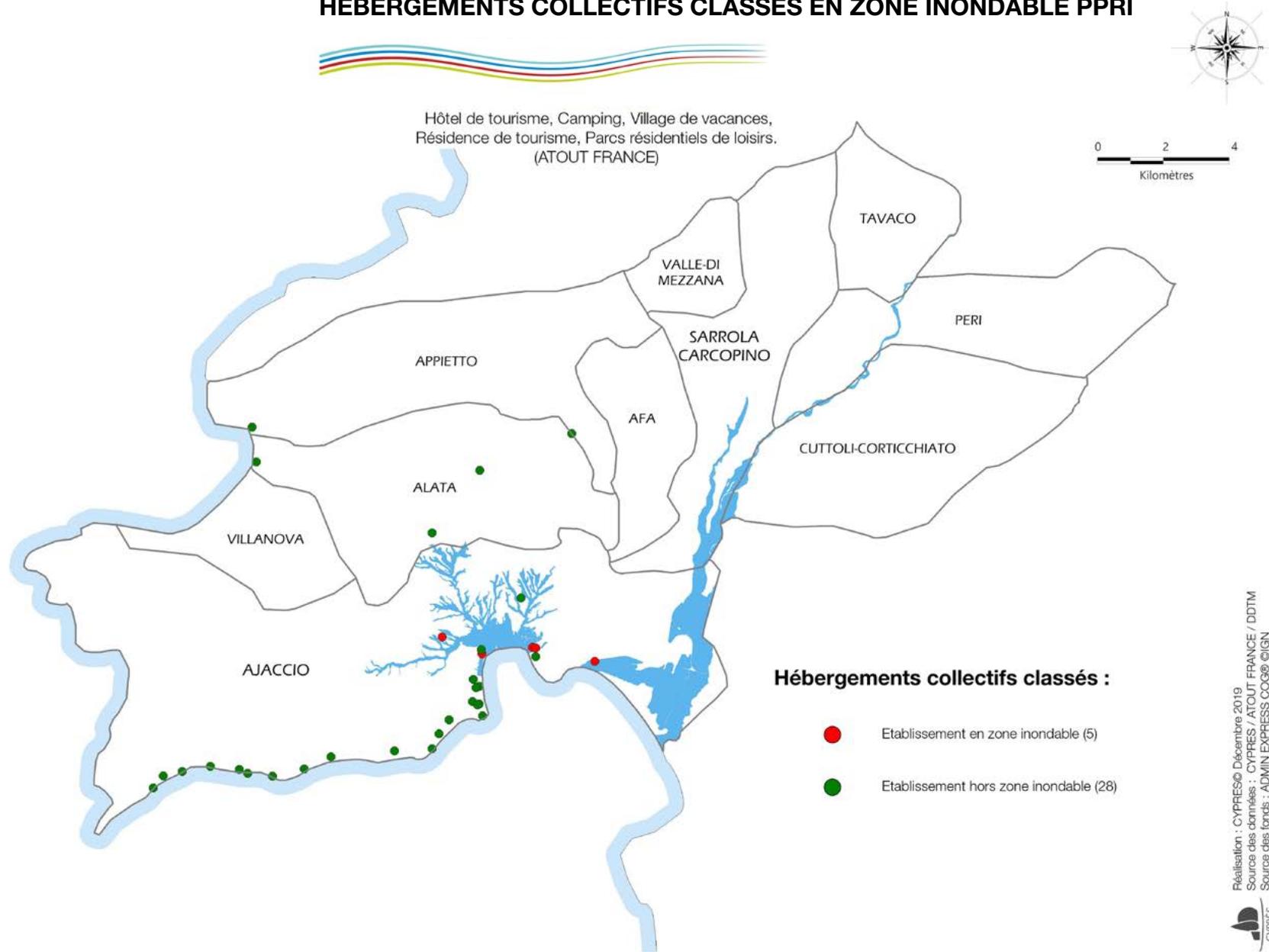
Les données d'Atout France sur les hébergements touristiques classés (hôtels, campings, résidence de tourisme et villages vacances) ont été récupérées et analysées. Cette dernière recense 33 établissements dont un camping et 3 résidences de vacances sur 3 communes.

En fonction des données utilisées (aussi bien d'hébergement que les données relatives à l'aléa inondation), le nombre d'établissements exposés aux inondations varie légèrement :

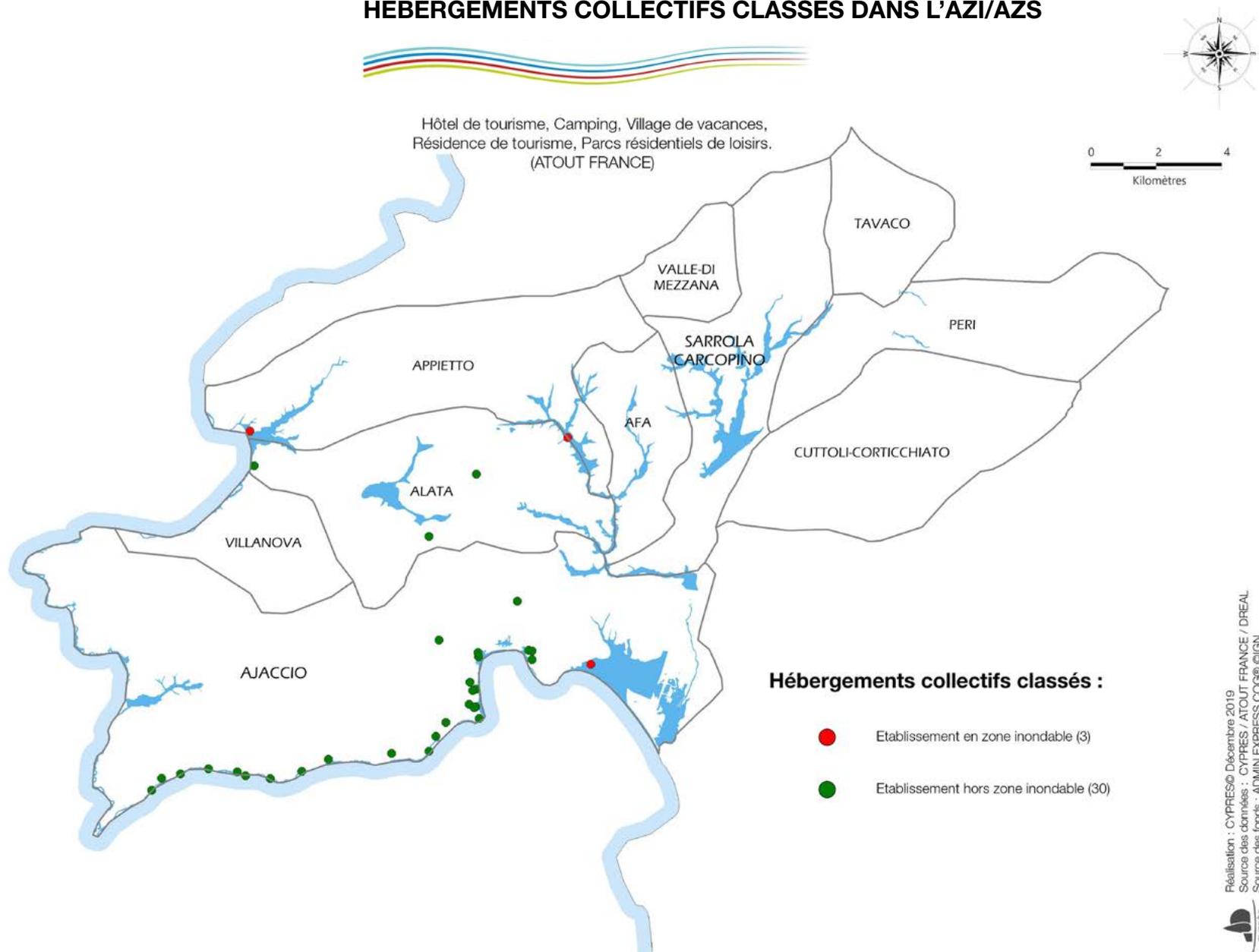
Données hébergement	Données Inondation	Nombre établissement	Nom établissement	Communes
Atout France	PPRI	5	Camping les Mimosas Hôtel Mercure Centre Hôtel Ajaccio Amirauté Résidence Amirauté Hôtel Campo Dell'Oro	Ajaccio
	AZI	3	Hôtel Campo Dell'Oro Hôtel Marina Di Lava Hôtel Riviera	Ajaccio Appietto Alata
BPE	PPRI	2	Hôtel Mercure Centre Hôtel Campo Dell'Oro	Ajaccio
	AZI	5	Hôtel Campo Dell'Oro Hôtel Dolce Vita Hôtel du Golfe Hôtel Palm Beach Hôtel Riviera	Ajaccio 4 Alata 1

**Une forte communication est nécessaire afin de sensibiliser les gestionnaires et les touristes.**

# HÉBERGEMENTS COLLECTIFS CLASSÉS EN ZONE INONDABLE PPRI



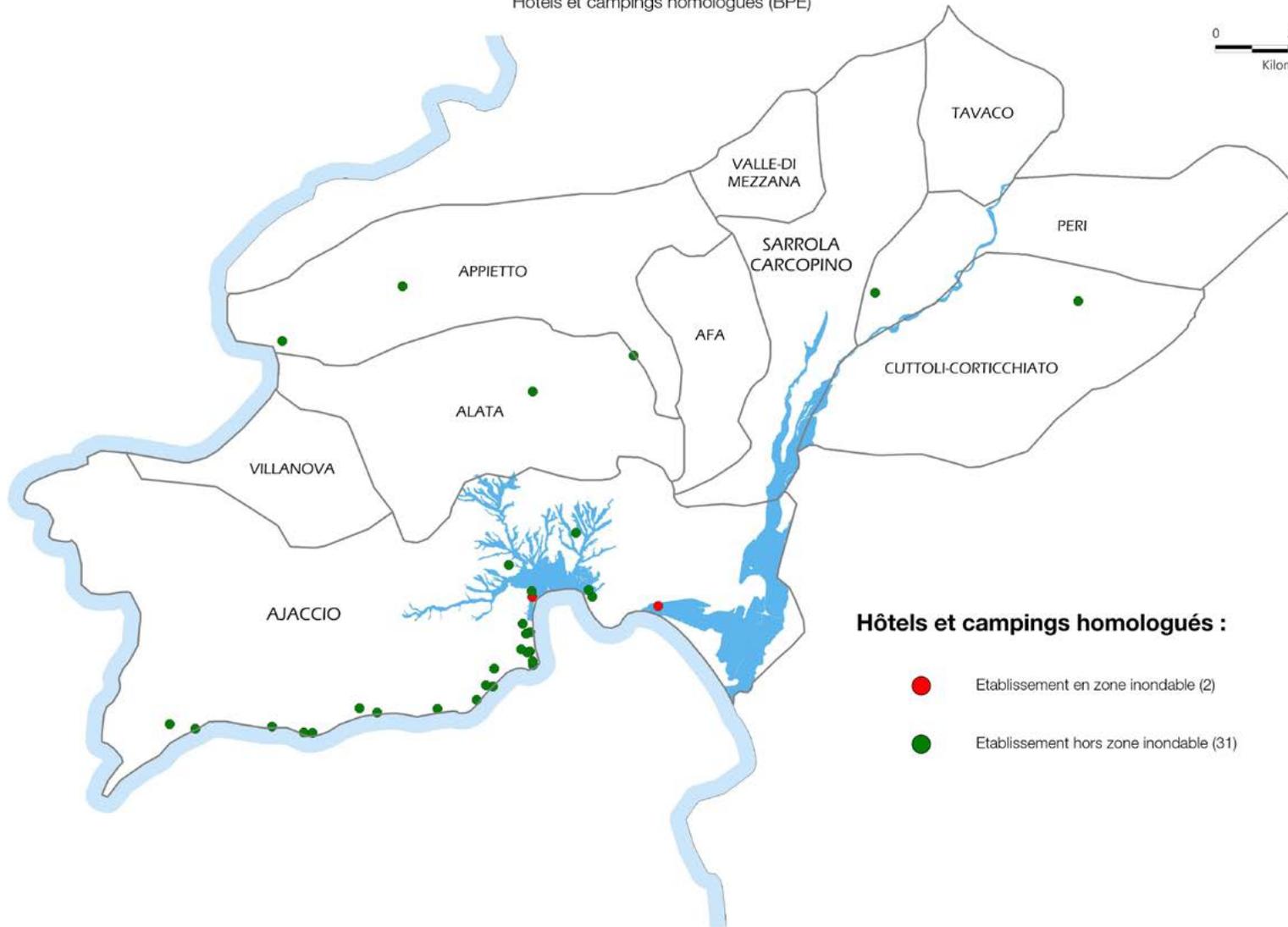
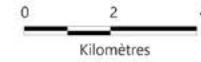
## HÉBERGEMENTS COLLECTIFS CLASSÉS DANS L'AZI/AZS



# HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES EN ZONE PPRI



Hôtels et campings homologués (BPE)



## Hôtels et campings homologués :

- Etablissement en zone inondable (2)
- Etablissement hors zone inondable (31)

Réalisation : CYPRES© Décembre 2019  
Source des données : CYPRES / BPE / DDTM  
Source des fonds : ADMIN EXPRESS COG© IGN

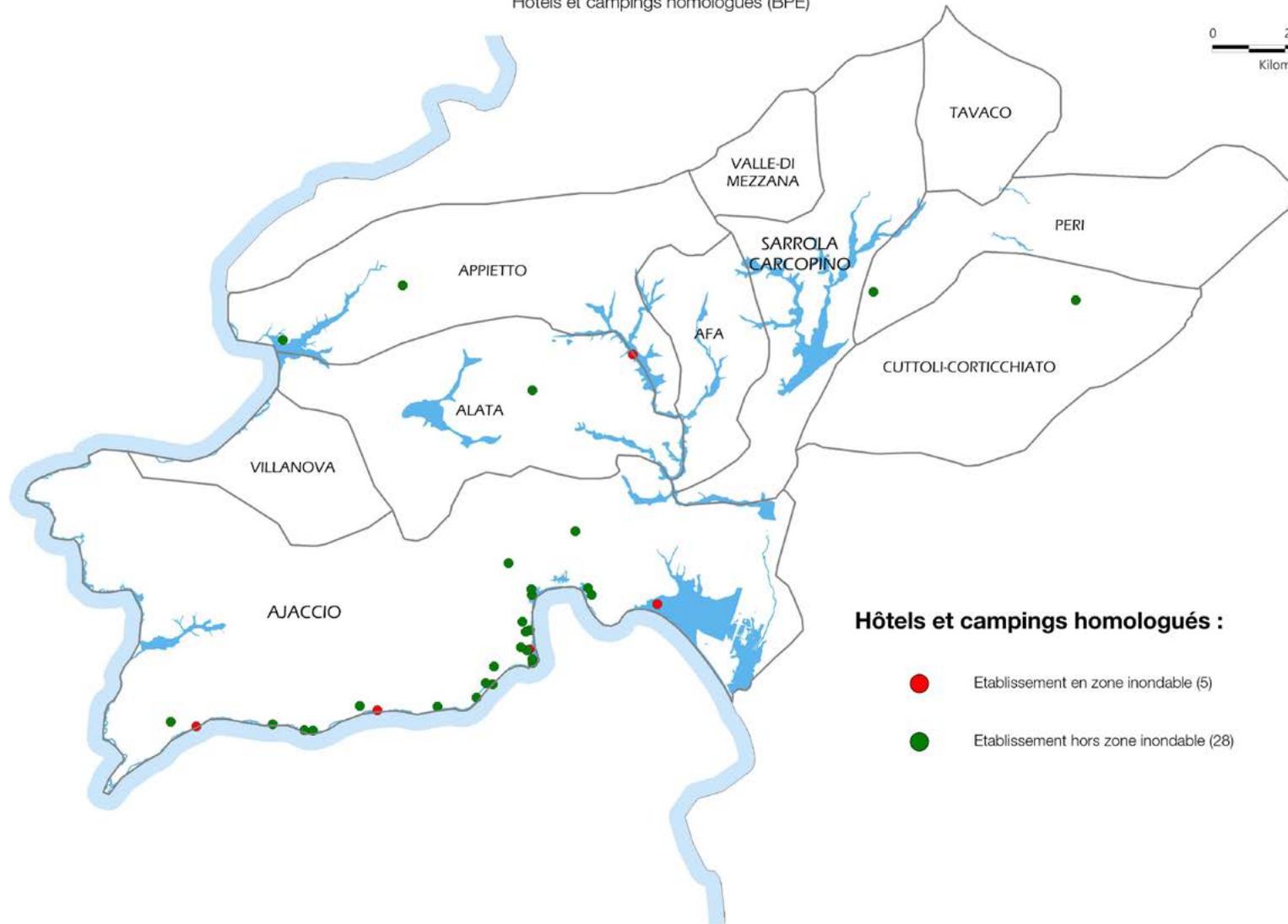


# HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES DANS L'AZI/AZS



Hôtels et campings homologués (BPE)

0 2 4  
Kilomètres



Réalisation : CYPRES© Décembre 2019  
Source des données : CYPRES / BPE / DREAL  
Source des fonds : ADMIN EXPRESS COG© IGN



## RÉSEAU ÉLECTRIQUE EN ZONE INONDABLE PPRI

La connaissance du réseau électrique situé en zone inondable peut être essentielle en gestion de crise afin de permettre aux collectivités et aux services de l'Etat d'anticiper des coupures et autres problèmes électriques. Le poste source d'Aspretto est soumis au risque de submersion marine.

Une étude EDF sur les ouvrages en zone inondable existe sur le territoire de la CAPA. Ce rapport contenant des données sensibles en termes de sécurité des installations n'a pu être utilisé mais une présentation générale est toutefois présente dans ce portrait.

Dans le cadre d'une action de la SLGRI, une étude a été menée par EDF afin d'identifier les différents ouvrages situés dans les zones inondables. Partant des différents scénarii fournis, les ouvrages EDF ont été intersectés avec les diverses zones inondables disponibles, en fonction de leur position géographique.

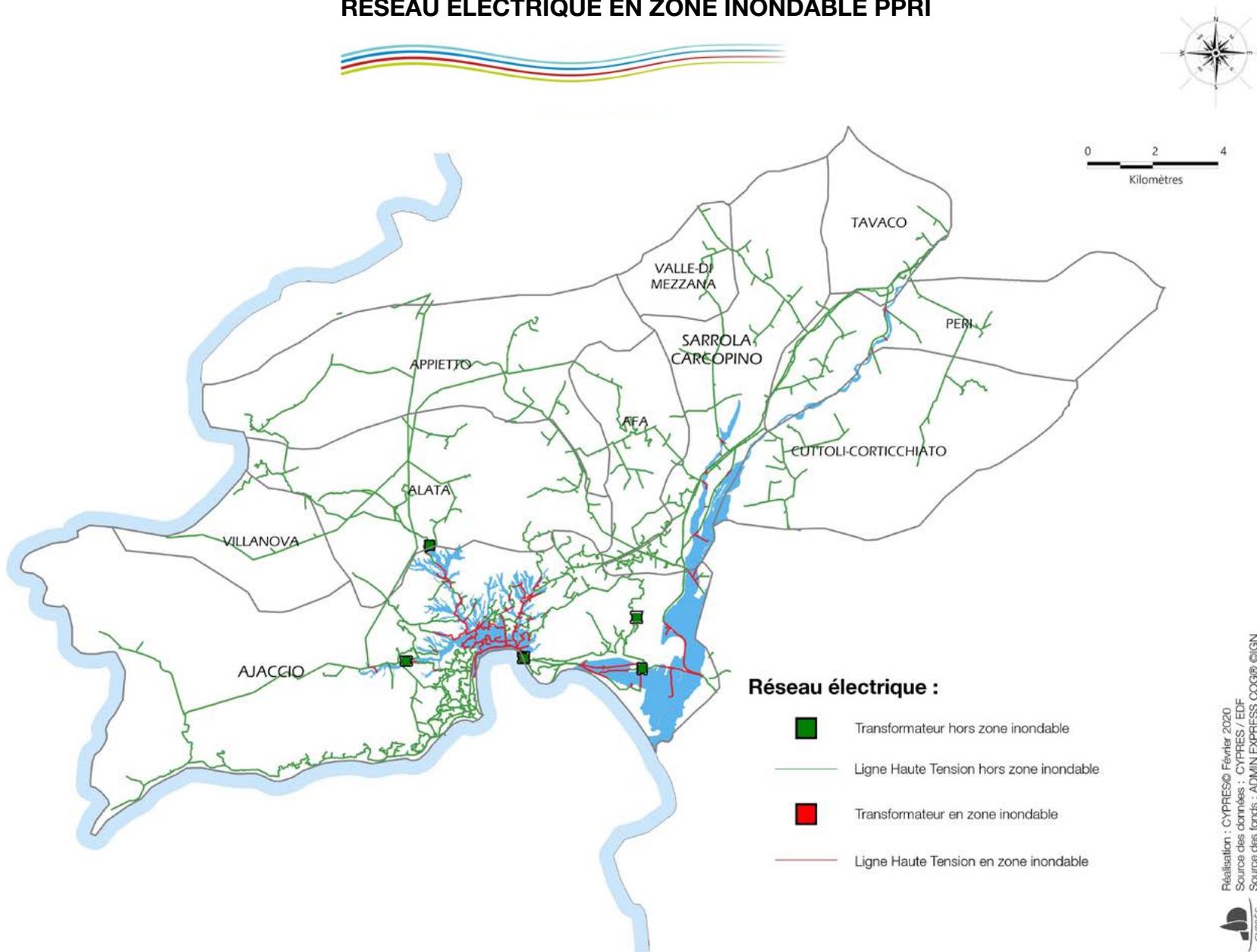
Il en a résulté une répartition des ouvrages selon 3 niveaux de vulnérabilité :

- Niveau 1 : le poste de distribution publique HTA/BT ou le client HTA se trouvent dans la zone inondable.
- Niveau 2 : poste de distribution publique situé hors de la zone inondable et alimentant un réseau BT souterrain situé en zone inondable.
- Niveau 3 : poste HTA/BT situé hors de la zone inondable mais impacté par les manœuvres à réaliser sur le réseau pour isoler les postes de niveau 1 et 2.

Ce travail complet et important a permis de quantifier la population impactée en fonction des installations touchées.

Différents niveaux de classifications existent, en fonction de la nature de l'aléa inondation, de sa fréquence ou de sa hauteur, et permettent aux acteurs de la gestion de crise d'être plus réactifs en cas d'évènement (en particulier pour les personnes sensibles).

# RÉSEAU ÉLECTRIQUE EN ZONE INONDABLE PPRI



## ÉTAT DES LIEUX DES OUVRAGES DE PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS

L'état des lieux à l'échelle du bassin a été réalisé, comme préconisé par la Direction Générale de la Prévention des Risques, à partir de la base de données des services de contrôle des ouvrages hydrauliques. Celle-ci a été corrigée en fonction des connaissances disponibles en DREAL et DDTM. La fiabilité des données de cette base, pour ce type d'exploitation qui n'était pas prévu à la création de l'outil SIOUH, est moyenne même si elle fait encore l'objet de corrections et mises à jour, notamment en intégrant les résultats des études de dangers sur les systèmes d'endiguement.

Le tableau suivant présente la répartition du patrimoine de digues en fonction de leur classement administratif et des trois types de propriétaires (État, collectivité locale, privé). Aucun ouvrage connu mais n'ayant fait l'objet d'une autorisation ni d'un classement est présent sur l'intercommunalité.

L'entrée en vigueur du décret n°2015-526 du 12 mai 2015 relatif aux règles applicables aux ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et aux règles de sûreté des ouvrages hydrauliques a modifié les critères de classement des digues qui permet une hiérarchisation en fonction de la population impactée (article R.214-113 du code de l'environnement).

Digues ayant fait l'objet d'une autorisation					
Nom	Classe	H moyen (m)	Exploitant	Propriété	Commune
Gravona Nord « Socordis »	C	2.5	CCI	Collectivité	Ajaccio
Gravona RT 40		5	CTC		
Gravona Est « CCM)		2.5	CCI		

La Classe C signifie que l'ouvrage protège entre 30 et 3 000 personnes et que la hauteur de l'ouvrage est supérieur à 1 mètre.

Ces 3 ouvrages de protection sont les digues de protection de l'aéroport d'Ajaccio.

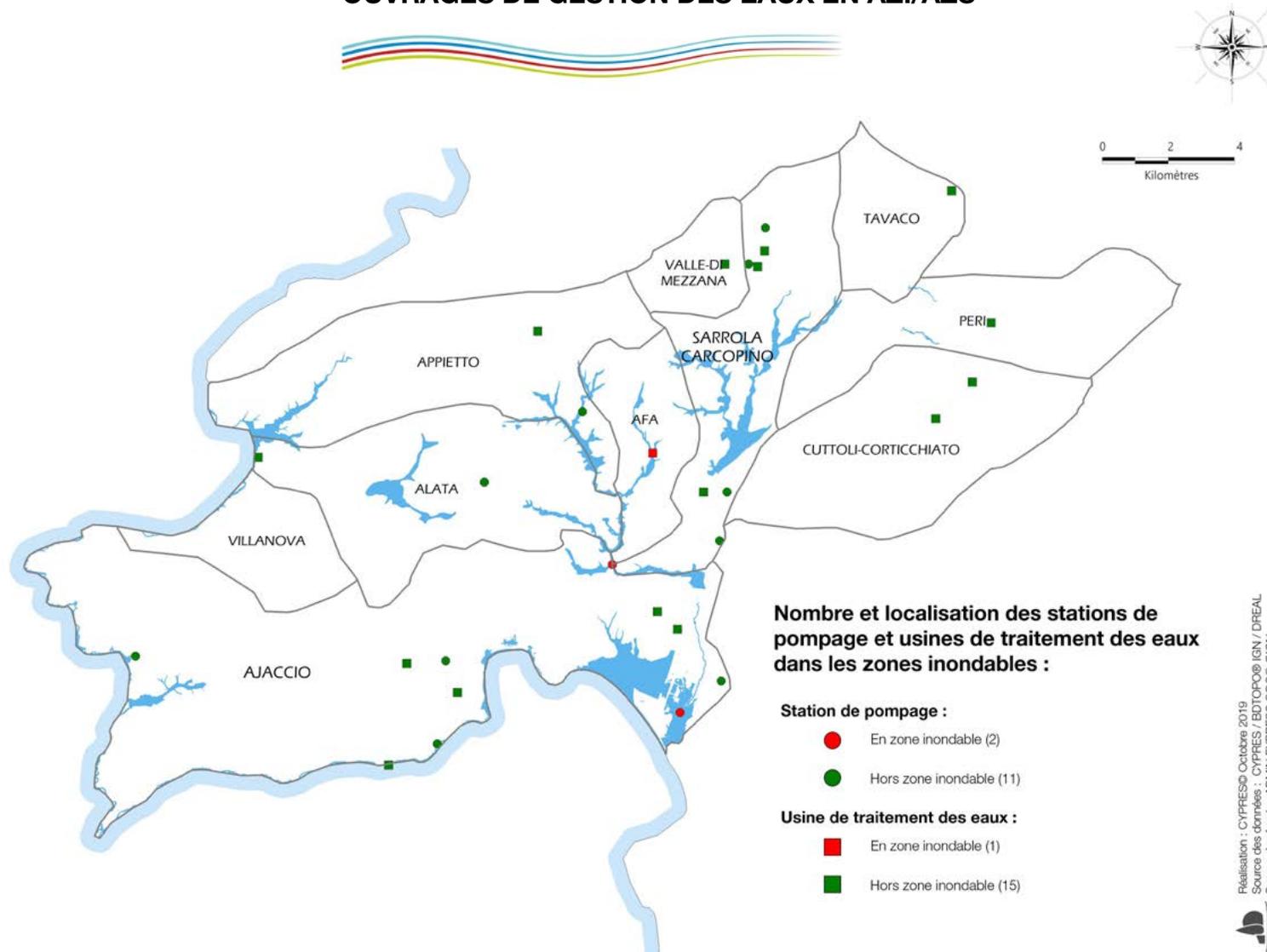
## STATION ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES EN ZI

En cas d'inondation, les stations de pompage et les usines de traitements des eaux usées peuvent être impactées. Des problèmes de pollutions peuvent rapidement survenir.

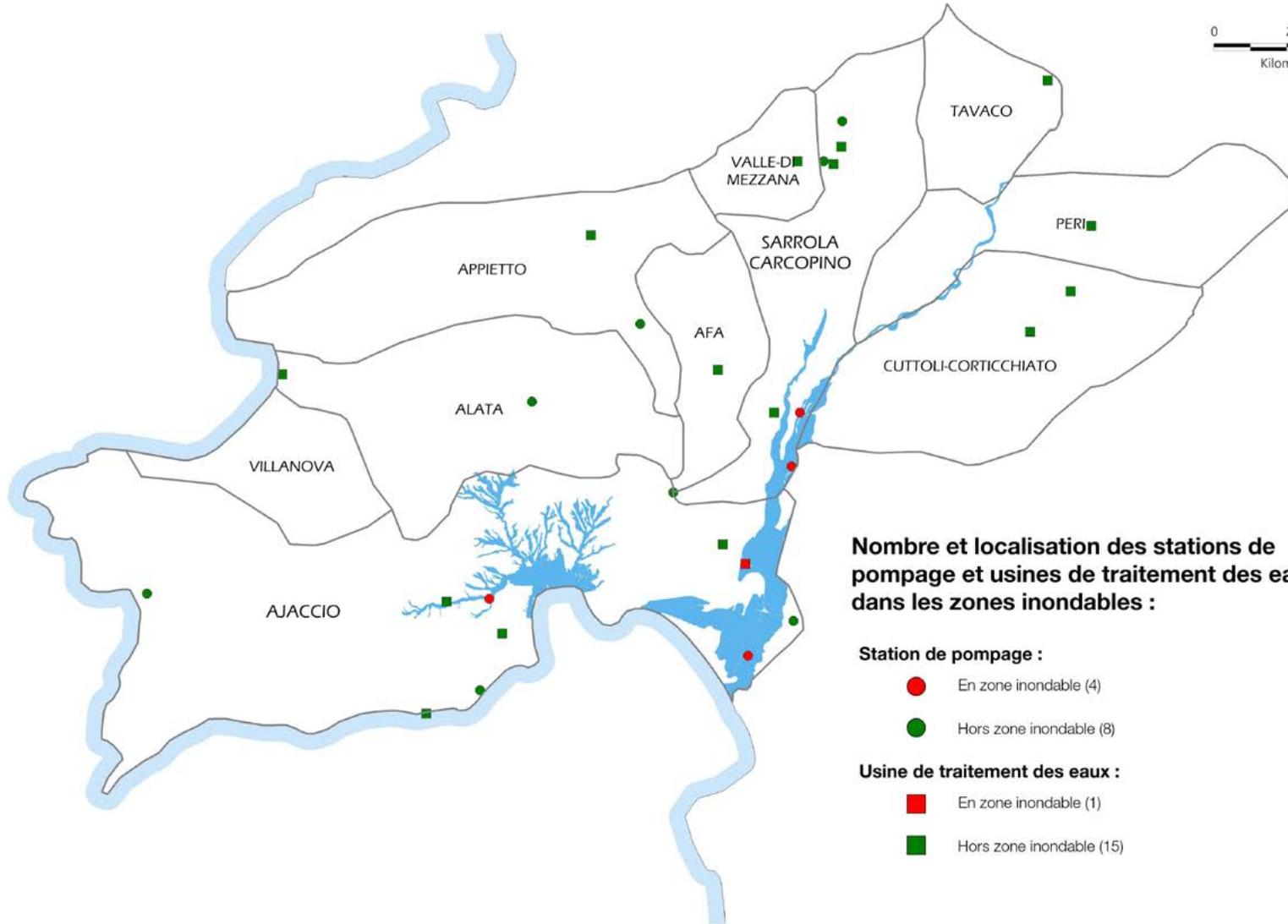
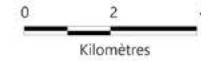
Le nombre et la localisation des STEP et des stations d'alimentation en eau potable dépendent du référentiel :

- 4 stations de pompage (deux sur la commune d'Ajaccio et deux sur la commune Sarro-la-Carcopino) sont situées dans l'enveloppe du PPRI ainsi qu'une usine de traitement des eaux sur Ajaccio.
- En se basant sur l'AZI, le nombre diminue et les installations impactées sont différentes. Une usine de traitement des eaux est concernée sur la commune d'Afa et deux stations de pompage (une sur Ajaccio et une située en limite des 3 communes Afa, Sarro-la-Carcopino et Ajaccio).

### OUVRAGES DE GESTION DES EAUX EN AZI/AZS



# OUVRAGES DE GESTION DES EAUX DANS LE PPRI



## Nombre et localisation des stations de pompage et usines de traitement des eaux dans les zones inondables :

### Station de pompage :

- En zone inondable (4)
- Hors zone inondable (8)

### Usine de traitement des eaux :

- En zone inondable (1)
- Hors zone inondable (15)

Réalisation : CYPRES® Octobre 2019  
 Source des données : CYPRES / BDTOPO® IGN / DREAL  
 Source des fonds : ADMIN EXPRESS COG® ©IGN



## ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ EN ZONE INONDABLE

Aucun établissement de santé n'est situé en zone inondable.

## MAIRIES, GENDARMERIE ET SERVICES DE SECOURS EN ZONE INONDABLE

En se basant sur les données de la BPE, les mairies, centres de secours, gendarmeries et commissariat de police ne sont pas situés en zone inondable.

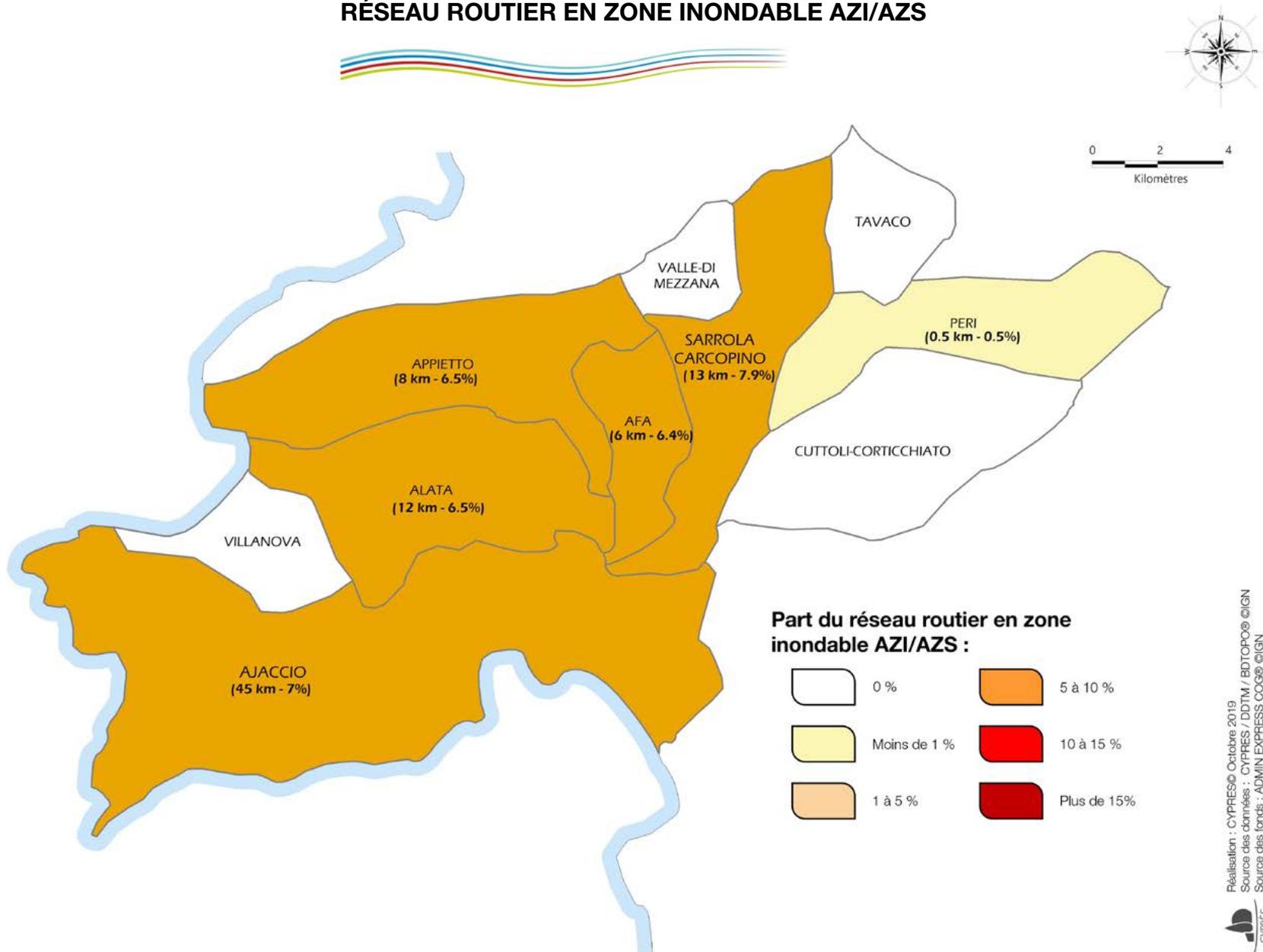
## PART DU RÉSEAU ROUTIER EN ZONE INONDABLE (PPR ET AZI)

Le réseau routier est un enjeu majeur lors d'une inondation. Les communes de Villanova, Valle-di-Mezzana et de Tavaco sont les seules communes qui n'ont aucune portion de route situé en zone inondable.

Du fait de son urbanisation importante, Ajaccio est la commune qui a la part du réseau routier en zone inondable la plus importante avec respectivement 7% du réseau routier dans l'AZI/AZS et 14% dans le PPR, soit 45km dans l'AZI/AZS et 91km dans le PPR.

Communes	Part du réseau routier dans l'AZI/AS	Part du réseau routier dans le PPR
Ajaccio	45 km – 7%	91 km – 14%
Afa	6 km – 6.4%	
Alata	12 km – 6.5%	
Appietto	8 km – 6.5%	
Cuttoli-Corticchiato		1,6 km – 1%
Peri	0.5 Km – 0.5%	0,3 km – 0.3%
Sarrola-Carcopino	13 km – 7.9%	4 km -2.5%
Tavaco		
Valle-di-Mezzana		
Villanova		

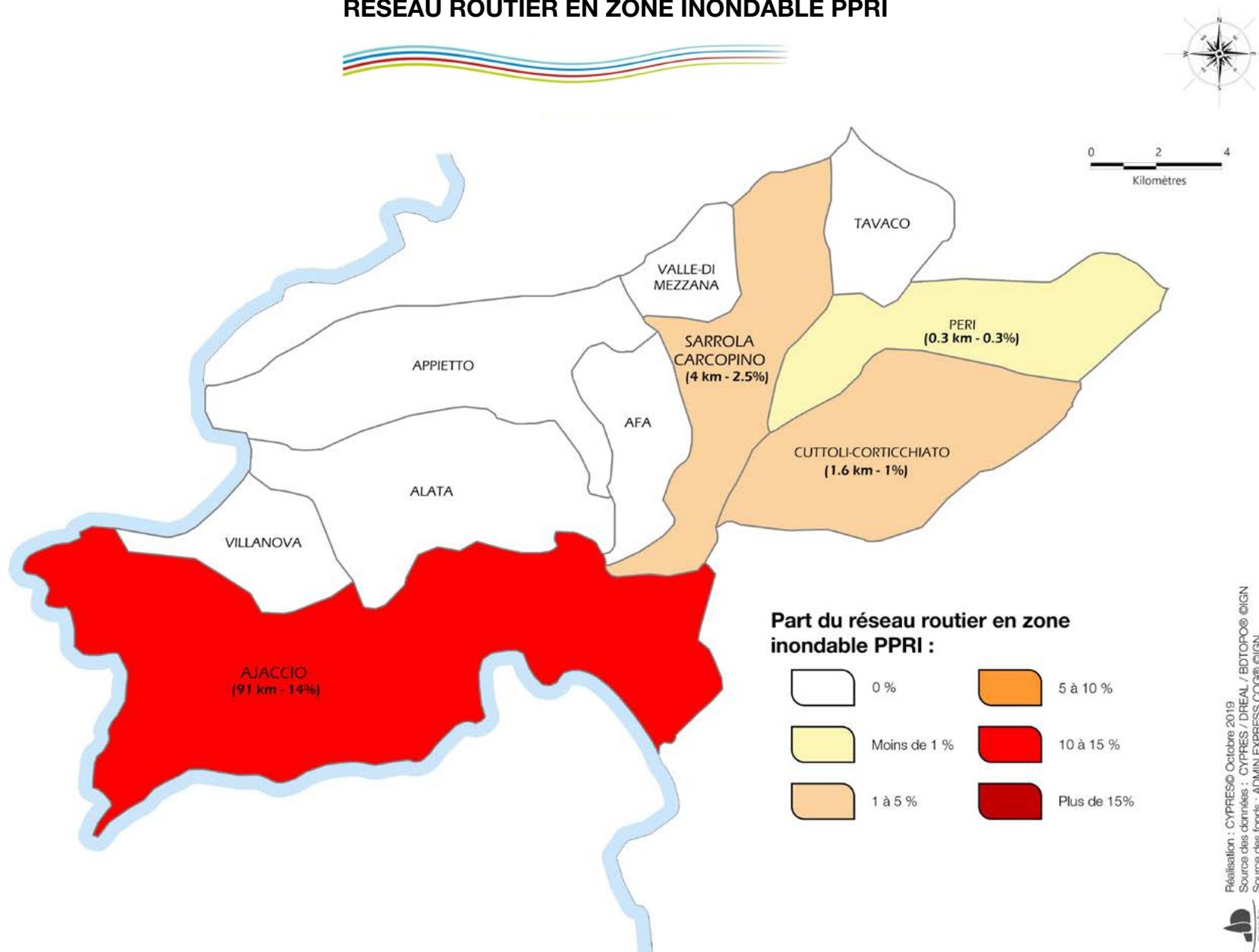
## RÉSEAU ROUTIER EN ZONE INONDABLE AZI/AZS



Réalisation : CYPRES® Octobre 2019  
 Source des données : CYPRES / DDTM / BDTOP® ©IGN  
 Source des fonds : ADMIN EXPRESS COG® ©IGN



## RÉSEAU ROUTIER EN ZONE INONDABLE PPRI



# POLITIQUES DE PRÉVENTION



## COUVERTURE PPRI DU TERRITOIRE

Cinq communes sur les 10 de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien disposent d'un Plan de Prévention des Risques inondation (PPRI) approuvé.

Aucune nouveau PPR n'est actuellement prescrit sur le territoire.

Tableau récapitulatif des PPRI présents sur le territoire de la CAPA

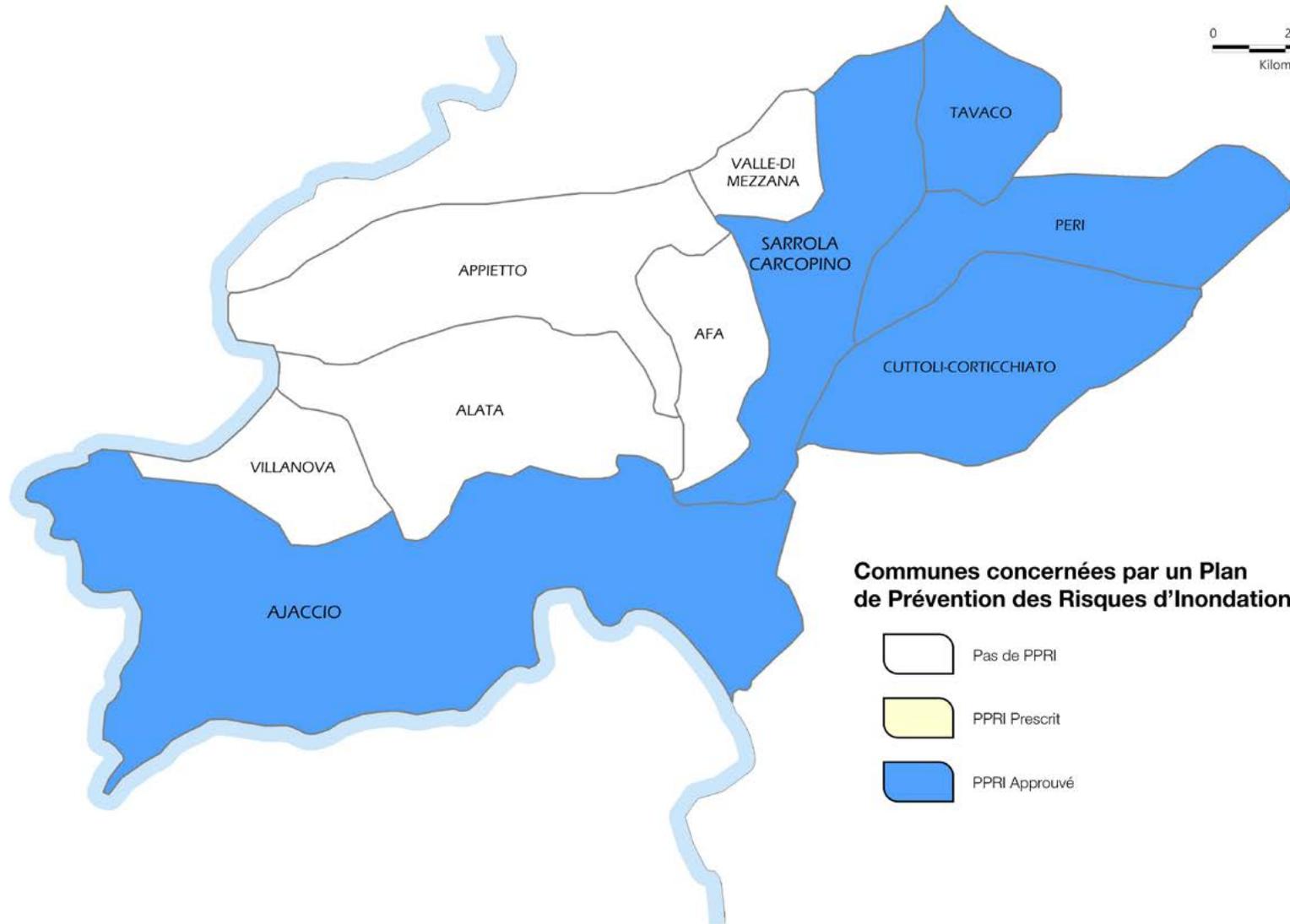
Communes	PPR inondation approuvé
Ajaccio	Deux PPRI distincts Gravona le 06/09/2002 pour le bassin versant du même nom Ajaccio Le 31/05/2011 pour les cours d'eau de Arbitrone, San Remedio, Madunuccia, Valle Maggione, Vallon de Saint Joseph
Cuttoli-Corticchiato	Gravona le 24/08/1999
Peri	
Sarrola-Carcopino	
Tavaco	

La ville d'Ajaccio intègre également le PPRI du Prunelli (simplement au niveau de sa confluence avec la Gravona).

## COMMUNES CONCERNÉES PAR UN PPRI



0 2 4  
Kilomètres

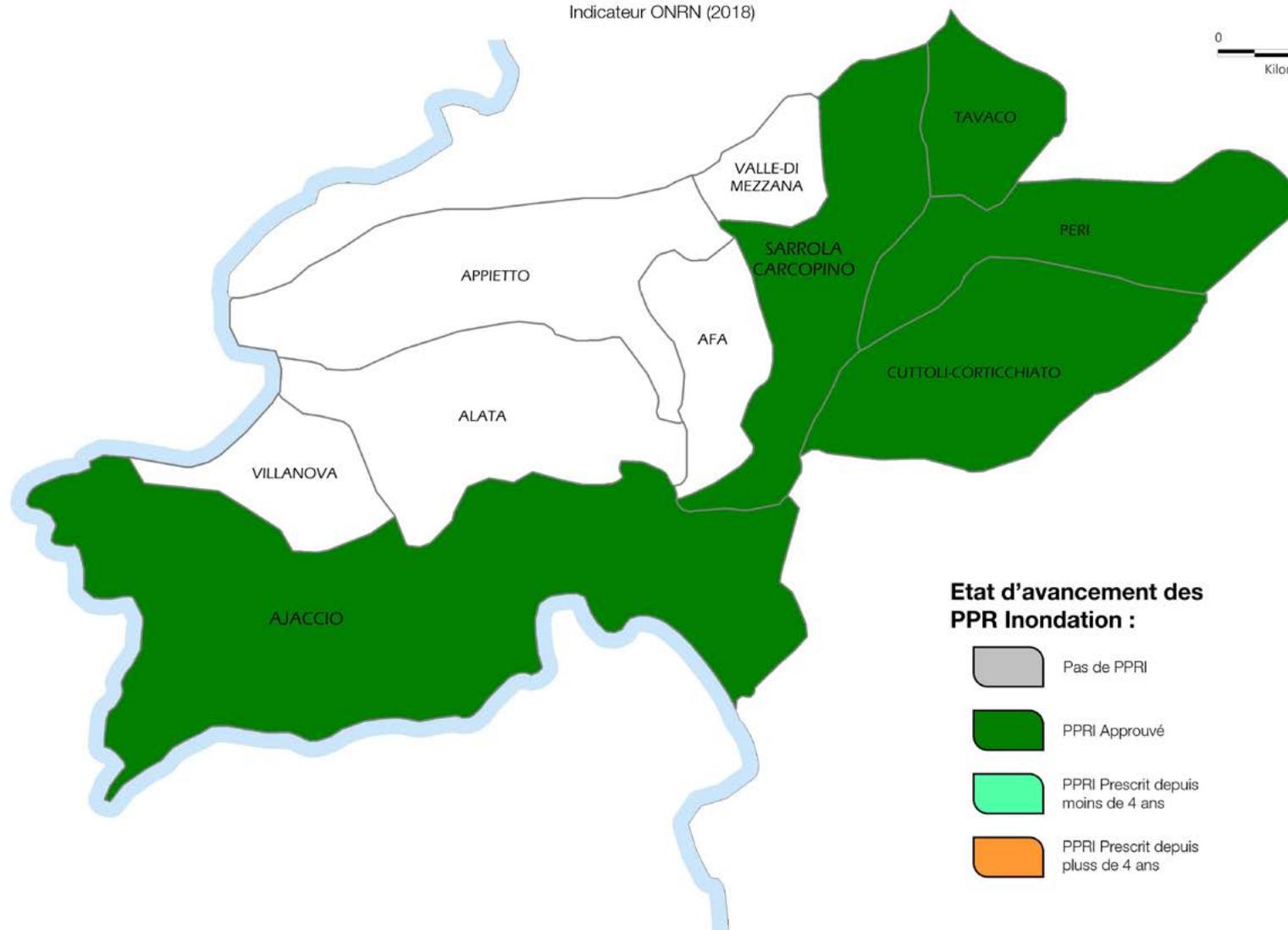


# AVANCEMENT DES PPR INONDATION



Indicateur ONRN (2018)

0 2 4  
Kilomètres



## Etat d'avancement des PPR Inondation :

-  Pas de PPRI
-  PPRI Approuvé
-  PPRI Prescrit depuis moins de 4 ans
-  PPRI Prescrit depuis plus de 4 ans

Réalisation : CYPRES© Octobre 2019  
Source des données : CYPRES / ONRN  
Source des fonds : ADMIN EXPRESS COG© ©IGN



## TAUX DE COUVERTURE DES DICRIM ET DES PCS

Communes	DICRIM	Date	PCS	Date
Ajaccio	Oui	2017	Oui (Obligatoire) PPR Inondation, Mouvement de terrain (MVT)	29/09/2016 (Révision courante)
Afa	Non	/	Non PPR MVT	/
Alata	Non		Non	
Appietto	Oui	2018	Oui	12/11/2015
Cuttoli-Corticchiato	Oui	2017	Oui (Obligatoire) PPR Inondation	06/10/2015
Peri	Oui	2017	Oui (Obligatoire) PPR Inondation	03/08/2015
Sarrola-Carcopino	Non	/	Non (Obligatoire) PPR Inondation	/
Tavaco	Non		Non (Obligatoire) PPR Inondation	
Valle-di-Mezzana	Non		Non	
Villanova	Non		Non (Obligatoire PPR-Feu de forêt)	

Toutes les communes de Corse-du-Sud doivent réaliser un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) au titre de l'article R125-10 du Code de l'environnement. Seulement 4 communes sur les 10 du pays ajaccien ont réalisé le DICRIM soit 40 %.

Concernant le PCS, celui-ci est obligatoire pour les communes concernées par un PPRN approuvé ou un Plan Particulier d'Intervention (PPI).

8 communes sur les 10 du territoire de la CAPA doivent réaliser un tel document et seulement 4 l'ont fait. Sur les 5 communes ayant un PPR I, seulement 3 disposent d'un PCS.

## RÉALISATION D'EXERCICES DE SÉCURITÉ CIVILE

La commune d'Ajaccio est la seule à avoir participé à des exercices de sécurité civile. Les établissements scolaires de la commune réalisent régulièrement des exercices PPMS autour de la problématique des inondations.

## AUTRES DOCUMENTS DE PRÉVENTION ET D'ACTION

### PROGRAMME D'ACTION DE PRÉVENTION DES INONDATIONS

Les programmes d'actions de prévention contre les inondations (PAPI) ont pour objet de promouvoir une gestion intégrée des risques d'inondation en vue de réduire leurs consé-

quences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement. Outil de contractualisation entre l'État et les collectivités, le dispositif PAPI permet la mise en œuvre d'une politique globale, pensée à l'échelle du bassin de risque. Le seul PAPI présent en Corse concerne la commune d'Ajaccio. Le PAPI a été labellisé le 17 octobre 2012 en Commission Mixte Inondation. Il proposait des opérations jusqu'en 2018 pour un montant total de près de 54 M €. La convention-cadre a été signée au cours de l'année 2013 entre les principaux co-financeurs (Etat, CTC et ville d'Ajaccio).

Un avenant de prolongation de délai de 2 ans a été réalisé en 2018 afin de permettre d'étendre la planification jusqu'à fin 2020. Il prévoit des actions sur des secteurs de la commune d'Ajaccio, en particulier celui des secteurs de Cannes-Salines. La commune et la CAPA ont mis en place des actions qui pour certaines sont finalisées :

*Etat d'avancement des actions du PAPI (25 octobre 2019)*

Axe	Actions	Etat d'avancement	Montant financement
<b>Amélioration de la connaissance et renforcement de la conscience du risque par des actions de formation ou d'information</b>	Pose de repères de crue	En cours	15 000 €
	Sensibilisation des scolaires		25 000 €
	Sensibilisation des élus et personnes techniques		10 000 €
	Sensibilisation des populations exposées		25 000 €
<b>Surveillance, prévision des crues et des inondations</b>	Mise en place d'un système d'alerte	Réalisé	500 000 €
	Développement du Plan Communal de Sauvegarde		25 000 €
<b>Alerte et Gestion de Crise</b>	Etude pour une meilleure continuité des axes	Non réalisée	250 000 €
<b>Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme</b>	Etude hydraulique des ruisseaux des Sanguinaires pour intégration des zones inondables centennales dans le Plan Local d'Urbanisme		10 000 €
<b>Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens</b>	Etudes Digue STEP		50 000 €
	Etudes Dignes CCM	168 150 €	
<b>Ralentissement des écoulements</b>	Bassin de rétention de Péraldi	En cours	869 400 €
	Bassin de rétention Arbitrone	Non réalisée	1 500 000 €
	Bassin de rétention Boddiccione bis		90 000 €
	Bassin de rétention « Alzo 3 »		688 435 €
	Bassin de rétention du Creps		83 968 €
	Bassin de rétention du Finosello	Réalisée	150 444 €
<b>Gestion des ouvrages de protection hydraulique</b>	Aménagements hydrauliques du Vazzio	En cours	1 750 000 €
	Travaux sur le ruisseau des Sanguinaires	Non réalisé	894 000 €
	Opération ANRU 08-01 à 08-36	Réalisé	4 350 561 €
	Travaux digue STEP	Non réalisé	300 000 €
	Travaux digue CCM		1 004 941 €

## TERRITOIRE À RISQUES IMPORTANTS D'INONDATION

Un TRI est une concentration d'enjeux dans une zone potentiellement inondable et qui doit donc faire l'objet d'une action prioritaire. L'identification d'un TRI s'inscrit dans un processus d'élaboration d'une véritable stratégie de gestion des risques d'inondation à l'échelle du bassin devant mener à la définition d'objectifs concrets, quantifiés et priorités, de réduction des conséquences négatives des inondations. Le TRI d'Ajaccio est le seul TRI en Corse-du-Sud.

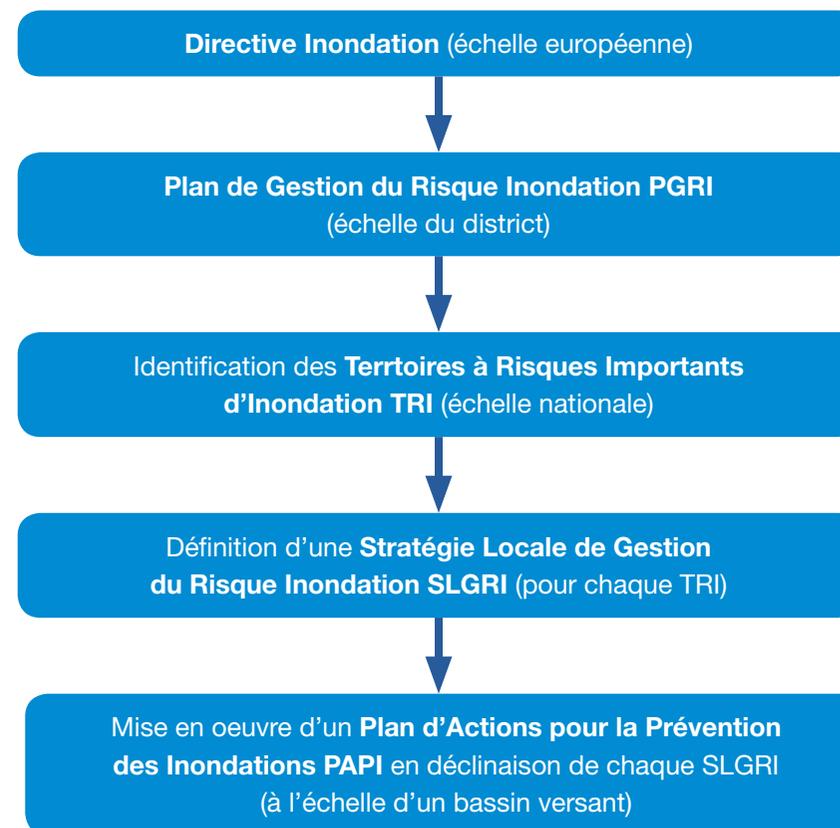
La qualification du territoire en TRI implique une nécessaire réduction de son exposition au risque d'inondation. A cette fin, la stratégie locale de gestion du risque d'inondation (SLGRI) est élaborée en tenant compte des priorités fixées par la stratégie nationale de gestion du risque d'inondation et de sa déclinaison dans le plan de gestion du risque d'inondation du bassin de Corse.

Il est aussi important de noter que les projets situés dans le périmètre des stratégies locales sont prioritaires pour les financements de l'État. Toutefois, les 9 communes de la CAPA situées hors du TRI sont aussi concernées par le risque inondation. Ces communes hors TRI mais comprises dans le périmètre de la stratégie locale pourront bénéficier des actions de cette stratégie.

## STRATÉGIE LOCALE DE GESTION DU RISQUE INONDATION DU TERRITOIRE À RISQUES IMPORTANTS D'INONDATION À AJACCIO

La stratégie locale d'Ajaccio, portée par la CAPA, a été approuvée le 15 décembre 2017. Son objectif premier est de maintenir l'attractivité du territoire en réduisant la portée des dommages liés aux inondations. Elle ne concerne plus uniquement la commune d'Ajaccio mais l'ensemble de l'intercommunalité.

De nombreuses actions de portée opérationnelle ont été définies et plusieurs sont déjà avancées ou réalisées :



*schéma schéma-politique-inondation  
Source Syndicat de l'Huveaune*

Axe	Action	Etat d'avancement
Vulnérabilité des réseaux	Intersection des différentes zones inondables disponibles (TRI, PPRI,...) avec les réseaux exploités par EDF SEI Corse sur le territoire de la CAPA	Réalisée
	Réalisation d'une étude de fragilité au risque inondation du réseau gaz, présent sur le territoire de la CAPA	
	Réalisation de l'étude de fragilité du réseau d'eau potable sur le territoire communautaire au risque d'inondation (débordement, ruissellement et submersion)	En cours
	Réalisation de l'étude de fragilité du réseau d'assainissement sur le territoire communautaire au risque d'inondation (débordement, ruissellement et submersion)	Réalisée
	Réalisation de l'étude de vulnérabilité de la plateforme aéroportuaire d'Ajaccio – Etude STAC	
	Etude de vulnérabilité du réseau routier communal des quartiers des Cannes et des Salines	
	Présentation des réflexions et actions menées pour préserver, autant que faire se peut, les ouvrages électriques et par voie de conséquence la fourniture d'électricité aux clients lors des périodes de crue.	En cours
	Durcir le réseau gaz, présent sur le territoire de la CAPA, au risque d'inondation	
	Mise en place de mesures pour durcir le réseau d'eau potable, d'assainissement et le réseaux routier	
	Réaliser une cartographie des voiries et des zones inondables, utilisables en cas de survenue d'un évènement majeur et pour la gestion de crise.	Non engagée
Prévision, sensibilisation et sauvegarde	Installation d'un radar hydrométéorologique en bande C polarimétrique doppler pour la surveillance des précipitations à la Punta (commune d'Ajaccio).	Réalisée
	Mise en place d'un service d'avertissements aux communes signalant le caractère exceptionnel des cumuls de pluie à l'échelle infradépartementale.	
	Mise en service d'un service d'avertissement sur les crues soudaines	
	Déploiement du Service de Prévision des Crues en Corse sur les cours d'eau Gravona-Prunelli	
	Disposer d'un service d'alerte météorologique efficace pour la ville d'Ajaccio ainsi que les communes membres de la CAPA.	En cours
	Pose de repères de crues sur des emplacements à définir	
	Concevoir un dispositif d'alerte de masse dans le cadre du déclenchement d'un plan de secours (PCS, ORSEC,).	
	Déploiement d'une plate-forme collaborative « risque inondation » par la ville d'Ajaccio.	
	Assister les communes pour la réalisation de leur DICRIM	Non engagée
	Mise à disposition des usagers de la MHD de guide traitant de la vulnérabilité de l'habitat au risque inondation.	Réalisée
	Organiser des évènements en direction de divers publics (scolaires, grand public, élus et personnel des collectivités territoriales,...) tout au long de la réalisation de la SLGRI.	En cours
	Révision du PCS et le DICRIM de la ville d'Ajaccio	
	Assister les communes pour la réalisation de leur PCS	
	Réaliser le PICS – plan intercommunal de sauvegarde	Non engagée
	Réaliser une étude de vulnérabilité au risque inondation des équipements de la ville d'Ajaccio	
Réaliser une étude de vulnérabilité au risque inondation des équipements des communes rurales de la CAPA		
Adapter les PPMS – plan particulier de mis en sureté des établissements d'éducation concernés par le risque inondation	En cours	

Etat d'avancement des actions de la SLGRI (25 octobre 2019)

Axe	Action	Etat d'avancement
Aménagement	Réalisation des travaux d'aménagements hydrauliques sur les terrains de Saint Joseph	En cours
	Définir et mettre en œuvre une stratégie en matière d'aménagement de l'espace public, au regard de la prévention du risque inondation et du traitement du pluvial	
	Concevoir, avec la DDTM de la Corse-du-Sud, des dispositions de fonctionnement pour des parkings pouvant être vulnérables au risque inondation (exemple du parking sur le terrain des Haras à Ajaccio)	Non engagée
	Réalisation d'études hydrauliques sur les secteurs à enjeux existants ou à venir, sur le Cavallu Mortu et le Ponte Bonello	En cours
	Etude du potentiel d'inondabilité et de surinondabilité de zones agricoles ou naturelles, situées en amont de secteurs à enjeux	
	Etude de la part des divers phénomènes concourant à l'érosion de la plage du Ricantu	Non engagée
	Conduite, sur les secteurs du Vazzio, d Campo, des Cannes-Salines et du Ricantu, en collaboration avec la CCIACS, d'une action de sensibilisation des entreprises soumises au risque d'inondation	Réalisée
	Mise à la disposition par la DDTM 2A, de l'étude confiée au CEREMA pour élaborer un cahier des charges dans l'objectif de réaliser des études de vulnérabilité sur le bâti	
	Mise en œuvre du programme de travaux sur la basse-vallée de la Gravona	Engagée
PAPI	Conduite de l'étude préalable à la restauration des gravières de Baleone	En cours
	Etudes préalables pour la réhabilitation des tronçons CCM et SOCORDIS de la digue de Campo Dell'Oro	Non engagée
	Travaux de réhabilitation des tronçons CCM et SOCORDIS de la digue de Campo Dell'Oro	
	Réalisation des travaux d'aménagements hydrauliques sur les terrains de Saint Joseph	En cours
	Création du bassin de rétention paysager dit « Péraldi »	
	Création du bassin de rétention d'Alzo di Leva III	
	Création du bassin de rétention du Finosello	Terminée
Réalisation d'ouvrages de protection pour une protection de période de retour 25 ans	En cours	
Gouvernance		Unifier les modes de gouvernance du SAGE « Gravona, Prunelli, golfes d' Ajaccio et de Lava » avec la stratégie locale de gestion du risque inondation du TRI d' Ajaccio
		Participation de la ville d' Ajaccio au projet transfrontalier ADAPT
		Participation de la ville d' Ajaccio au projet transfrontalier PROTERINA-3 EVOLUTION
	Implication de la CAPA dans la démarche de révision de la directive inondation – cycle 2 (2022 – 2027)	

# GEMAPI - GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS

## GÉNÉRALITÉS

Depuis le 1er janvier 2018, la loi 2014-58 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM) modifiée par la loi 2015-991 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) attribue au bloc communal une compétence exclusive et obligatoire relative à la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) correspondant aux 1°, 2°, 5° et 8° de l'article L.211-7 du code de l'environnement.

La réforme prévoit également la possibilité de regrouper les communes ou les EPCI à fiscalité propre (EPCI-FP) au sein de structures disposant des capacités techniques et financières pour exercer cette compétence en lieu et place des premières. Les communes ou EPCI-FP peuvent ainsi transférer tout ou partie de leur compétence à des syndicats mixtes ou des groupements de collectivités pouvant prendre la forme, lorsque les enjeux le justifient, d'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) ou d'Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE).

La communauté d'agglomération a anticipé ses obligations légales en prenant la compétence GEMA- gestion des milieux aquatiques, dès le 19 juillet 2016. Considérant la taille des bassins de vie et des bassins versants, il a été décidé de ne pas créer une nouvelle structure administrative, telle qu'un EPAGE ou un EPTB et que cette compétence s'exercerait avec les collectivités existantes.

## PRÉCISIONS SUR LES MISSIONS 1, 2, 5 ET 8

### Mission 1 :

L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique :

Cette mission comprend tous les aménagements visant à préserver, réguler ou restaurer les caractères hydrologiques ou géomorphologiques, tels que :

- la définition et la gestion d'aménagements hydrauliques (systèmes de rétention, ralentissement et ressuyage des crues ; barrages de protection ; casiers de stockage des crues...);

- la création ou la restauration de zones de rétention temporaire des eaux de crues ou de ruissellement ;
- la création ou la restauration de zones de mobilité d'un cours d'eau.

### Mission 2 :

L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau :

L'entretien du cours d'eau ou canal a pour objectif de le maintenir dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou à son bon potentiel écologique. La collectivité n'a vocation à intervenir qu'en cas de défaillance du propriétaire (particulier riverain pour les cours d'eau non domaniaux, cas de tous les cours d'eau de Corse), ou des opérations d'intérêt général ou d'urgence. Concrètement, il consiste en l'enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non et en l'élagage ou recépage de la végétation des rives.

L'entretien d'un plan d'eau a pour objet de contribuer au bon état ou bon potentiel des eaux, et passe par la réalisation des vidanges régulières, l'entretien des ouvrages hydrauliques du plan d'eau ou encore le faucardage de la végétation. Cette mission comprend également la réalisation de travaux hydrauliques d'aménagement et de rectification du lit d'un torrent de montagne.

### Mission 5 :

La défense contre les inondations et contre la mer :

Cette mission comprend la création, la gestion, la régularisation d'ouvrages de protection contre les inondations et contre la mer, comme notamment :

- la définition et la gestion des systèmes d'endiguements (au sens de l'article R.562-13) avec le bénéfice de la mise à disposition des digues et ouvrages nécessaires ;
- la mise en place de servitudes sur des terrains d'assiette d'ouvrages de prévention des inondations, lorsque ces terrains sont privés, ou la mise à disposition d'ouvrages publics ou infrastructures contribuant à la prévention des inondations (L.566-12-2 code de l'environnement) ;
- les opérations de gestion intégrée du trait de côte contribuant à la prévention de l'érosion des côtes notamment par des techniques dites souples mobilisant les milieux naturels, ainsi que des techniques dites dures qui contribuent à fixer le trait de côte ou ralentir son évolution.

### Mission 8 :

La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Cette mission comprend :

- le rattrapage d'entretien au sens du II de l'article L.215-15 du code de l'environnement ;
- la restauration hydromorphologique des cours d'eau intégrant des interventions visant le rétablissement de leurs caractéristiques hydrologiques et morphologiques ainsi qu'à la continuité écologique des cours d'eau ;
- la protection des zones humides et la restauration des zones humides dégradées au regard de leur intérêt pour la gestion intégrée du bassin versant, de leur valeur touristique, paysagère, cynégétique ou écologique.

### Pourquoi les missions 1°, 2°, 5°, 8° et pas les autres ?

Les missions 3°, 4°, 6°, 7°, 9°, 10°, 11° et 12° du I de l'article L.211-7 du code de l'environnement ne sont pas comprises dans le bloc de compétence GEMAPI et restent donc partagées entre les différents échelons de collectivités territoriales.

Néanmoins, cela n'empêche pas les collectivités compétentes en matière de GeMAPI d'exercer en plus une ou plusieurs des missions correspondant aux items précités qui seraient complémentaires à l'exercice de cette compétence, notamment en matière de gouvernance locale et de gestion des ouvrages hydrauliques.

### PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) PLAN D'OCCUPATION DU SOL (POS)

En fonction des communes, le niveau d'avancement et de planification de l'urbanisme n'est pas au même niveau sur la CAPA.

Communes	Document d'urbanisme	Etape	Instruction des Autorisations d'Urbanisme
Afa	Application du RNU	PLU en cours d'élaboration	DDTM
Ajaccio	PLU approuvé en novembre 2019		CAPA
Alata	PLU en 2006, révisé en 2013	Révision générale en cours et prescrite en 2018	Mairie d'Alata
Appietto	Application du RNU	PLU en cours d'élaboration	DDTM
Cuttoli-Corticchiato	PLU en 2011, révisé en 2015	Révision générale en cours	Mairie de Cuttoli-Corticchiato
Peri	Application du RNU	PLU en cours d'élaboration	DDTM
Sarrola Carcopino	Carte communale 2008		CAPA
Tavaco	Carte communale 2005		
Valle-di-Mezzana	Carte communale 2005		
Villanova	PLU approuvé en 2006	Révision générale en cours	

# CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

**Le risque inondation est très présent sur le territoire de la CAPA (plus de 88 vigilances pluie-inondation, vagues-submersion et orages) et la multitude d'évènements importants ont eu des conséquences humaines et financières non négligeables.** Le dernier évènement en décembre 2019 a, par exemple, mis en avant l'impact d'une inondation, aussi bien pour la population résidente que les touristes.

La prévision, présente sur le secteur, sera renforcée avec la vigilance « crues », déployée d'ici fin-2020.

Aux vues de la fréquence et des dates des évènements, la période automnale (septembre à décembre) est la plus sensible à l'inondation.

La **sensibilisation des résidents et des touristes** est un enjeu essentiel pour ce territoire, en particulier sur la commune d'Ajaccio. Il s'agit en priorité de les informer sur leur exposition aux risques d'inondation et sur la conduite à tenir en cas d'évènement.

1/3 des habitants d'Ajaccio ainsi que plus de 744 000 m<sup>2</sup> de bâtiments sont situés dans l'emprise de l'Enveloppe Approchée des Inondations Potentielles Cours d'Eau et Submersion Marine, dont certains de plain-pied, ce qui augmente leur vulnérabilité.

La **sensibilisation des scolaires** est également un axe majeur à mettre en avant dans l'avenir. En effet, 17 établissements se trouvent dans le zonage règlementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation.

**Certains parkings semblent très vulnérables ; une sensibilisation particulière des gestionnaires et des usagers est à envisager.**

Les hôtels sont également concernés par la problématique inondation et il est donc important de s'assurer de la bonne transmission d'information envers les responsables d'établissements et les touristes, toutes langues confondues.

Les plans de sauvegarde au niveau communal (PCS) et d'information préventive de la population (DICRIM) doivent être développés et tenus à jour. Des recommandations et un rappel envers les collectivités peuvent être nécessaires. Chaque collectivité doit informer et prévenir la population tout comme assurer leur sauvegarde.

Tous les acteurs présents sur le territoire peuvent se saisir de ce portrait afin de faire évoluer leurs actions et les différentes stratégies mises en place actuellement.

Les actions pour lutter et faire face aux inondations, doivent permettre de mesurer l'impact de leurs utilités face à des évènements futurs.

Le portrait de territoire inondation à l'échelle d'une intercommunalité permet de compiler, dans un même document, des données relatives à une problématique identique, sur un espace géographique de gestion politique.

De nombreux éléments plus complets sont disponibles auprès de structures ou organisations spécialisées en risque d'inondation ; ils sont ici synthétisés et vulgarisés pour des non-spécialistes, qui peuvent avoir une vision de gestion plus administrative et moins technique.

La capitalisation et la diffusion, à différentes échelles, sur l'ensemble de l'Arc Méditerranéen, de tels portraits de territoire « inondation » et de leurs recommandations, doit participer à une meilleure connaissance par tous, responsables politiques, citoyen, touristes... de ce risque majeur qui frappe durement le Sud-Est de la France, qui devient récurrent et fréquent, qui frappe les esprits et qui entraîne désorganisations, demandes de soutien, inquiétude, voire colère...

# TABLE DES CARTOGRAPHIES RÉALISÉES

- 6 ● Figure 1 Réseau hydrographique de la CAPA
- 8 ● Figure 2 Occupation du sol
- 15 ● Figure 3 Nombre de Catnat Inondation par commune
- 21 ● Figure 4 Coût cumulé des sinistres inondation
- 23 ● Figure 5 Fréquence des sinistres inondation
- 26 ● Figure 6 Population communale dans l'EAIP
- 29 ● Figure 7 Nombre d'entreprise dans l'AZI par commune
- 31 ● Figure 8 Nombre d'établissements scolaires en zone inondable AZI
- 32 ● Figure 9 Nombre d'établissements scolaires en zone inondable PPRI
- 34 ● Figure 10 Localisation des parkings en zone inondable AZI
- 35 ● Figure 11 Localisation des parkings en zone inondable PPRI
- 37 ● Figure 12 Localisation des ICPE en zone inondable PPRI
- 38 ● Figure 13 Patrimoine en zone inondable AZI/AZS
- 39 ● Figure 14 Patrimoine en zone inondable PPRI
- 41 ● Figure 15 Hébergements collectifs classés en zone PPRI
- 42 ● Figure 16 Hébergements collectifs classés dans l'AZI/AZS
- 43 ● Figure 17 Hébergements touristiques en zone PPRI
- 44 ● Figure 18 Hébergements touristiques dans l'AZI/AZS
- 46 ● Figure 19 Réseau électrique en zone inondable PPRI
- 48 ● Figure 20 Ouvrages de gestion des eaux en AZI/AZS
- 49 ● Figure 21 Ouvrages de gestion des eaux dans le PPRI
- 51 ● Figure 22 Réseau routier en zone inondable AZI/AZS
- 52 ● Figure 23 Réseau routier en zone inondable PPRI
- 53 ● Figure 24 Communes concernées par un PPRI
- 54 ● Figure 25 Avancement des PPR Inondation

# LEXIQUE

**APIC** : Avertissement sur les pluies intenses à l'échelle des communes

**AZI** : Atlas des zones inondables

**AZS** : Atlas des zones submersibles

**BPE** : Base permanente des équipements

**CAPA** : Communauté d'agglomération du pays ajaccien

**CATNAT** : Catastrophe naturelle

**CCI** : Chambres de commerce et d'industrie

**CCR** : Caisse centrale de réassurance

**CTC** : Collectivité territoriale de Corse

**CYPRES** : Centre d'information pour la prévention des risques majeurs

**DDTM** : Direction départementale des territoires et de la mer

**DICRM** : Document d'information communal sur les risques majeurs

**DREAL** : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

**EAIP** : Enveloppe approchée des inondations potentielles

**EPRI** : Evaluation préliminaire des risques inondation

**GEMAPI** : Gestions des milieux aquatiques et prévention des inondations

**ICPE** : Installation classée pour la protection de l'environnement

**INSEE** : Institut national de la statistique des études économiques

**MIAM** : Mission interrégionale "inondation arc méditerranéen"

**ONRN** : Observatoire national des risques naturels

**ORSEC** : Organisation de la réponse de sécurité civile

**PAPI** : Programme d'action de prévention des inondations

**PCS** : Plan communal de sauvegarde

**PLU** : Plan local d'urbanisme

**POS** : Plan d'occupation du sol

**PPR** : Plan de prévention des risques

**RNU** : Règlement national d'urbanisme

**SIRENE** : Système national d'identification et du répertoire des entreprises et de leurs établissements

**SLGRI** : Stratégie locale de gestion du risque d'inondation

**SPC** : Service de prévision des crues

**STEP** : Station d'épuration des eaux usées

**TRI** : Territoire à risque d'Inondation

# SITES INTERNET

## ORGANISMES ET ACTEURS CLÉS

Site du Ministère de la transition écologique et solidaire (MTES)

Thématique risques majeurs

[www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)

Ministère de la transition écologique et solidaire

[www.ecologique-solidaire.gouv.fr](http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr)

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
(DREAL Corse)

[www.corse.developpement-durable.gouv.fr](http://www.corse.developpement-durable.gouv.fr)

Mission interrégionale « Inondation Arc Méditerranéen » de la DREAL de zone  
de défense et de sécurité sud

[www.paca.developpement-durable.gouv.fr/inondations-arc-mediterraneen-r2225.html](http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/inondations-arc-mediterraneen-r2225.html)

Service public de l'accès au droit

[www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

Préfecture de la Corse du Sud

[www.corse-du-sud.gouv.fr](http://www.corse-du-sud.gouv.fr)

Météo-France

[meteofrance.com](http://meteofrance.com)

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Corse-du-Sud (SDIS 2A)

[www.sis2a.corsica](http://www.sis2a.corsica)

Centre d'information pour la Prévention des Risques majeurs (CYPRES)

[www.cypres.org](http://www.cypres.org)

Ministère de l'Intérieur

[www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)

INONDATION, SUBMERSION MARINE ET LITTORAL

Vigilance Météo

[vigilance.meteofrance.com](http://vigilance.meteofrance.com)

Créez vos repères de crue

[www.i-resilience.fr/app/repere-de-crue/index.php](http://www.i-resilience.fr/app/repere-de-crue/index.php)

Mission interrégionale « Inondation Arc Méditerranéen » de la DREAL  
de zone de défense et de sécurité sud

[www.paca.developpement-durable.gouv.fr/inondations-arc-mediterraneen-r2225.html](http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/inondations-arc-mediterraneen-r2225.html)

Base nationale «repères de crues»

[www.reperesdecruces.developpementdurable.gouv.fr](http://www.reperesdecruces.developpementdurable.gouv.fr)

BDHI - Base de Données Historiques sur les Inondations

[bdhi.developpement-durable.gouv.fr](http://bdhi.developpement-durable.gouv.fr)

Banque HYDRO

[hydro.eaufrance.fr](http://hydro.eaufrance.fr)

Vigicruces

[www.vigicruces.gouv.fr](http://www.vigicruces.gouv.fr)

APIC et Vigicruces Flash

[apic.meteo.fr](http://apic.meteo.fr)

Tout savoir sur la météo et le climat

[www.meteofrance.fr/prevoir-le-temps/phenomenesmeteo/les-vagues-submersions](http://www.meteofrance.fr/prevoir-le-temps/phenomenesmeteo/les-vagues-submersions)

CENALT

[www.info-tsunami.fr](http://www.info-tsunami.fr)

Le développement et la capitalisation de tels portraits de territoire à l'échelle de l'arc méditerranéen paraît utile pour partager et comparer des diagnostics territoriaux face aux risques d'inondation.

Ils permettent par ailleurs d'une vision initiale utile au suivi de la performance des politiques et des actions de prévention menées ainsi qu'à la caractérisation de l'impact événements majeurs.

**Date de publication : Avril 2020**

**Rédacteurs :**

- Nicolas CATALA, Caroline HERVÉ, Michel SACHER (Cypres)
- Ghislaine VERRHIEST-LEBLANC (Mission Interrégionale Inondation Arc Méditerranéen - DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur)



**Remerciements :**

- Paul DOLCERocca et Jean-Marc PINELLI, CAPA
- Gaëlle BONNETON, Sébastien BERGES, Alexandre ELAPHOS et Olivier COURTY, DREAL CORSE
- Patrick REBILLOUT, Météo-France
- Pierre-François MARCHI, EDF

**Conception et mise en page :**

Valérie SCOTTO DI CESARE - [www.vsdcom.fr](http://www.vsdcom.fr)



Publication : Avril 2020